



BNP PARIBAS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Résultats au 30 juin 2004

- SOMMAIRE -

	Bilan consolidé
	Compte de résultat consolidé
	Tableau de financement consolidé
Note 1	Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés
Note 2	Périmètre de consolidation
Note 3	Opérations interbancaires et assimilées
Note 4	Opérations avec la clientèle
Note 5	Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement
Note 6	Placements financiers des entreprises d'assurance
Note 7	Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme
Note 8	Provisions pour créances douteuses et risques pays
Note 9	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence
Note 10	Immobilisations financières
Note 11	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 12	Ecarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées
Note 13	Comptes de régularisation et autres actifs
Note 14	Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires
Note 15	Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables
Note 16	Emprunts obligataires
Note 17	Provisions techniques des entreprises d'assurance
Note 18	Comptes de régularisation et autres passifs
Note 19	Provisions pour risques et charges
Note 20	Dettes subordonnées
Note 21	Fonds pour risques bancaires généraux
Note 22	Capitaux propres consolidés
Note 23	Engagements hors-bilan
Note 24	Opérations sur instruments financiers à terme
Note 25	Exposition au 30 juin 2004 du Groupe BNP PARIBAS aux risques de marchés liés aux opérations sur instruments financiers
Note 26	Opérations de titrisation
Note 27	Régimes de retraite et de prévoyance
Note 28	Intérêts et produits et charges assimilés
Note 29	Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit
Note 30	Produits et charges sur opérations avec la clientèle
Note 31	Revenus des portefeuilles-titres
Note 32	Commissions nettes
Note 33	Marge technique et financière des entreprises d'assurance
Note 34	Frais de personnel
Note 35	Plans d'options d'achat et de souscription d'actions
Note 36	Gains nets sur actifs immobilisés
Note 37	Résultat exceptionnel
Note 38	Informations sectorielles
Note 39	Impôt sur les bénéfices
Note 40	Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP PARIBAS
Note 41	Effectifs

BILAN CONSOLIDE

A C T I F

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Opérations interbancaires et assimilées (note 3) :			
Caisse, banques centrales, CCP	13 443	5 287	8 544
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	133 783	106 671	94 821
Créances sur les établissements de crédit	192 419	162 950	170 588
Total des opérations interbancaires et assimilées	339 645	274 908	273 953
Opérations avec la clientèle (note 4) :			
Créances sur la clientèle	224 824	201 611	203 606
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 813	20 362	20 180
Total des opérations avec la clientèle	245 637	221 973	223 786
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	62 116	55 005	47 584
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	75 012	52 506	41 328
Placements des entreprises d'assurance (note 6)	66 430	62 275	59 372
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 7) :			
Participations et parts dans les entreprises liées	2 532	2 160	2 562
Autres titres détenus à long terme	3 749	4 612	5 017
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	6 281	6 772	7 579
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :			
Financières	673	1 436	1 348
Non financières	994	195	228
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 667	1 631	1 576
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	9 042	9 008	8 697
Ecarts d'acquisition (note 12)	5 755	5 578	6 028
Comptes de régularisation et actifs divers (note 13)	91 784	93 420	99 035
Total de l'actif	903 369	783 076	768 938
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés (note 23)	191 574	156 287	158 804
Engagements de garantie donnés (note 23)	79 114	56 865	61 133
Engagements relatifs à des titres à livrer (note 23)	24 164	7 389	29 209
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	391	1 297	788
Opérations sur instruments financiers à terme (note 24)	24 658 779	18 356 809	16 628 833

DU GROUPE BNP PARIBAS

P A S S I F

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Opérations interbancaires et assimilées (note 14) :			
Banques centrales, CCP	527	60	358
Dettes envers les établissements de crédit	258 760	191 194	197 041
Total des opérations interbancaires et assimilées	259 287	191 254	197 399
Opérations avec la clientèle (note 15)	232 756	210 621	211 399
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse (note 15)	5 945	4 933	5 848
Titres du marché interbancaire (note 14)	1 109	1 025	931
Titres de créances négociables (note 15)	77 805	67 014	65 363
Emprunts obligataires (note 16)	10 785	9 952	10 351
Autres dettes représentées par un titre	351	177	156
Total des dettes représentées par un titre	95 995	83 101	82 649
Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 17)	66 126	61 808	59 196
Comptes de régularisation et passifs divers (note 18)	197 988	184 820	167 282
Ecarts d'acquisition (note 12)	21	18	20
Provisions pour risques et charges (note 19)	4 330	4 045	4 018
Dettes subordonnées (note 20)	12 737	13 226	13 788
Fonds pour risques bancaires généraux (note 21)	796	843	992
Intérêts minoritaires (note 22)	4 922	5 019	5 013
Capitaux propres part du Groupe (note 22) :			
Capital souscrit	1 757	1 806	1 792
Primes d'émission et d'apport	10 110	11 017	10 812
Réserves consolidées et assimilées	13 929	11 737	12 714
Résultat de l'exercice :	2 615	3 761	1 864
Total des capitaux propres, part du Groupe	28 411	28 321	27 182
Total du passif	903 369	783 076	768 938
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus (note 23)	62 572	43 976	56 381
Engagements de garantie reçus (note 23)	51 572	42 951	40 493
Engagements relatifs à des titres à recevoir (note 23)	24 185	7 852	26 867
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	1 769	2 801	1 607

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	30 juin 2004	30 juin 2003	31 décembre 2003
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	13 851	14 069	27 174
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(10 857)	(10 809)	(20 663)
Net des intérêts et produits assimilés (note 28)	2 994	3 260	6 511
Revenus des titres à revenu variable (note 31)	185	207	283
<i>Commissions (produits)</i>	3 424	3 039	6 319
<i>Commissions (charges)</i>	(1 115)	(968)	(2 026)
Net des commissions (note 32)	2 309	2 071	4 293
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2 477	2 518	4 407
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	278	69	190
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	473	486	970
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(477)	(425)	(880)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	(4)	61	90
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 33)	881	764	1 658
Produits nets des autres activités	254	214	503
Produit net bancaire (note 38)	9 374	9 164	17 935
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 34)	(3 400)	(3 488)	(6 763)
Autres frais administratifs	(1 874)	(1 908)	(3 764)
Total des charges générales d'exploitation	(5 274)	(5 396)	(10 527)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(376)	(337)	(758)
Résultat brut d'exploitation (note 38)	3 724	3 431	6 650
Coût du risque (note 8)	(460)	(657)	(1 361)
Résultat d'exploitation (note 38)	3 264	2 774	5 289
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence (note 9)	104	39	131
Gains nets sur actifs immobilisés (note 36)	604	344	912
Résultat courant avant impôt	3 972	3 157	6 332
Résultat exceptionnel (note 37)	(77)	(54)	(494)
Impôts sur les bénéfices (note 39)	(944)	(898)	(1 481)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(181)	(200)	(399)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux	45		147
Intérêts minoritaires	(200)	(141)	(344)
Résultat net, part du Groupe	2 615	1 864	3 761
Résultat net, part du Groupe, par action en euros (1)	3,08	2,15	4,31
Résultat dilué par action (2)	3,07	2,13	4,28

(1) Après division par deux de la valeur nominale des actions.

(2) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, selon la « méthode du rachat d'actions » prévue par la norme IAS 33.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Ressources en capitaux permanents			
Capitaux propres :			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :			
Résultat net part du Groupe et intérêts minoritaires	2 815	4 105	2 005
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	376	758	337
Dotations nettes aux comptes de provisions	299	1 200	718
Résultats des sociétés mises en équivalence	(104)	(131)	(39)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	3 386	5 932	3 021
Distribution externe		(1 541)	
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :			
Sur la part du Groupe	(1 487)	120	430
Sur les intérêts hors Groupe	41	424	581
Diminution des fonds pour risques bancaires généraux	(47)	(154)	(5)
Diminution des dettes subordonnées	(489)	(1 057)	(495)
Augmentation des ressources en capitaux permanents	1 404	3 724	3 532
Autres ressources :			
Augmentation des opérations interbancaires	68 033	13 349	19 494
Augmentation des dépôts de la clientèle	22 135	15 052	15 830
Augmentation (diminution) des dettes représentées par un titre	12 894	(956)	(1 408)
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance	4 318	5 282	2 670
Augmentation des autres comptes financiers	13 462	40 030	15 465
Augmentation des autres ressources	120 842	72 757	52 051
Augmentation de l'ensemble des ressources :	122 246	76 481	55 583
Emplois :			
Augmentation des prêts interbancaires	37 614	11 790	22 736
Augmentation (diminution) des prêts consentis à la clientèle	24 070	(2 182)	(1 030)
Augmentation des opérations sur titres	55 962	63 104	36 327
Augmentation des placements des entreprises d'assurance	4 155	5 121	2 218
Augmentation (diminution) des immobilisations financières	35	(2 478)	(5 062)
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	410	1 126	394
Augmentation de l'ensemble des emplois :	122 246	76 481	55 583

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

Au premier semestre 2004, le Groupe BNP Paribas a modifié le mode de constatation en résultat des produits liés aux distributions opérées par les fonds de capital risque dont le groupe détient des parts. Jusqu'alors affecté pour son intégralité en réduction du prix de revient des parts de fonds détenues, le produit des distributions perçues est désormais porté en réduction du prix de revient des parts pour la seule fraction correspondant à l'investissement initial remboursé, la plus value de cession réalisée et distribuée par le fonds étant portée en résultat conformément aux pratiques les plus généralement admises. Les parts des fonds restent évaluées au plus bas du coût historique ainsi amorti et de leur quote part d'actif net réévalué. L'effet de ce changement de modalité d'application des règles d'enregistrement des distributions des fonds a conduit à enregistrer au premier semestre 2004 un produit de 160 millions d'euros en gains nets sur actifs immobilisés dont 112 millions d'euros de produits perçus lors d'exercices antérieurs.

L'application par le Groupe BNP Paribas, du décret n°2002-970 modifiant le Code des Assurances et du règlement n°2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatifs à l'utilisation et à la comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2003 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés.

Le règlement du CRC n°2002 - 10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement du CRC 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à la date et aux conditions de première application des nouvelles dispositions, est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2005. Le Groupe n'ayant pas opté pour une mise en œuvre anticipée de ce règlement n'est pas concerné par les dispositions transitoires relatives aux provisions pour grosses réparations. En outre, le Groupe n'ayant pas identifié de montant significatif au titre de dépenses relatives à des programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions, ces règlements ont été sans incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2003.

Le règlement n° 2002-03 du CRC traitant du risque de crédit, des modalités de classification des créances douteuses et des créances ayant fait l'objet d'une restructuration, ainsi que des changements de condition de rémunération attachés aux créances restructurées, a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2003 en tenant compte de l'avis du Comité d'Urgence n°2003-G du 18 décembre 2003 et du communiqué de presse du 21 novembre 2003 du CNC. L'application de ce règlement a conduit le Groupe BNP Paribas à prélever 33 millions d'euros après impôt sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2003, au titre de la différence existant entre les nouvelles conditions de rémunération des créances saines restructurées et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Ce différentiel de taux d'intérêt actualisé sera repris en résultat dans la marge d'intérêt desdites créances. L'application du règlement a conduit par ailleurs à reclasser en créances douteuses compromises 540 millions d'euros d'encours de créances précédemment considérées comme relevant du risque pays, les échéances restructurées ayant fait à nouveau l'objet d'impayés. Ces créances étaient couvertes par une provision pour risque pays de 273 millions d'euros qui a été reprise sur l'exercice 2003 pour faire l'objet, simultanément d'une dotation au titre des risques spécifiques sur créances douteuses (note 8).

Par ailleurs ce règlement a introduit deux sous-catégories de créances : les créances saines restructurées à des conditions hors marché, comprises dans la catégorie des créances saines et les créances douteuses compromises, comprises dans la catégorie des créances douteuses.

L'avis en date du 21 janvier 2004 du Comité d'Urgence du CNC a défini les modalités de traitement des conséquences de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ à la retraite des salariés. Seuls sont désormais autorisés avant 65 ans les départs à la retraite à l'initiative du salarié, les indemnités de fin de carrière versées dans ce cadre étant dès lors soumises à cotisations sociales. Ces modifications ont pour conséquence la révision de certaines hypothèses actuarielles sous-jacentes à la détermination de l'engagement donnant lieu, conformément aux principes du Groupe, à un provisionnement intégral dans le résultat de l'exercice 2003 pour 229 millions d'euros (note 37).

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas SA et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l'un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le Produit Net Bancaire, 4 millions d'euros pour le Résultat Brut d'Exploitation ou le Résultat net avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition, 40 millions d'euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Lorsqu'une société du Groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du Groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

PERIMÈTRE, MÉTHODES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

La détermination du contrôle en substance d'une entité est effectuée au regard de trois critères, étant précisé que la prise en compte d'un seul d'entre eux ne suffit pas à caractériser l'existence du contrôle de l'entité :

- le pouvoir de décision, assorti ou non du pouvoir de gestion sur les activités courantes de l'entité, ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts, ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- la capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des avantages économiques de l'entité, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit à disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- l'exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe, leur permettant de limiter substantiellement leur prise de risques.

Même en l'absence de lien en capital, une entité est consolidée dès lors que deux des trois critères sont remplis. Toutefois conformément au Règlement n° 2004-04 du CRC, le premier de ces trois critères est déterminant pour apprécier le contrôle en substance des entités issues d'opérations de cession de créances pour compte propre notamment les fonds communs de créances créés en conformité avec la loi française et les organismes étrangers présentant des garanties équivalentes à celles existant en France. Il est notamment précisé que la conservation de la majorité des risques et des avantages économiques afférents aux créances cédées constitue une présomption de conservation d'une partie substantielle du pouvoir effectif de décision.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. En outre, lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation détenue dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

• Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du Groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du Groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du Groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

• Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le Groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres Groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

- **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante.

- **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition qui ne peut cependant excéder vingt ans.

Lorsque des indices laissant supposer que la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, il est effectué un test de valeur afin de mesurer l'éventuelle dépréciation complémentaire à opérer. Plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre pour opérer ce test, adaptées à l'activité concernée, parmi lesquelles la détermination de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs estimés à partir du plan d'activité à moyen terme de l'entreprise.

- **Écart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

L'écart d'évaluation affecté à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisé dans la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du Groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés qu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou des sociétés mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et assimilées" du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérés comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du Groupe.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

Les actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Modalités de consolidation des compagnies d'assurances

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

• Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières à revenus fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées et évaluées comme des titres d'investissement. Toutefois lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % (30 % sur un marché jugé volatil) durant plus de six mois et de manière constante, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. Dans l'hypothèse où une telle provision est jugée nécessaire, celle-ci est calculée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières concernées qui dépend de l'horizon de détention envisagé. Cette valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres. Les titres destinés à être cédés font quant à eux l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Dans les comptes sociaux, la réserve de capitalisation est dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés. Dans les comptes consolidés du Groupe, elle est pour l'essentiel reclassée en provisions pour participation des assurés.

La provision pour participation des assurés comprend également la provision pour participation aux excédents constituée pour permettre de compléter, à l'avenir, les taux servis sur les contrats d'assurance-vie.

• Marge technique et financière des activités d'assurance

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du Groupe.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour le Groupe.

Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit du Groupe. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de douze mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, à hauteur de la perte en capital prévisible et du montant des intérêts impayés ; le montant de la provision ne peut être inférieur au montant des intérêts comptabilisés, sauf si les garanties dont dispose la banque permettent d'assurer le recouvrement du capital et de tout ou partie des intérêts dus. Ces garanties sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés sont également reclassées en créances saines. Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse compromise.

Les créances de faible montant détenues sur des particuliers ayant fait l'objet d'une décision de restructuration par une commission de surendettement dans le cadre de la loi française dite «Loi Neiertz» ne sont reclassées en créances saines que lorsque les chargés de relation clientèle ont acquis la certitude de la capacité du débiteur d'honorer pleinement ses engagements. Les créances reclassées parmi les créances saines, principalement dans les filiales de crédit spécialisées, ne font pas l'objet d'un calcul de décote individuel mais restent couvertes par une provision statistique déterminée en fonction du risque de perte attendue, au moins égale à ce qu'aurait été la décote sur lesdites créances.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sein n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaire et amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris restructurées et sur les créances douteuses non définitivement compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n°2000-02 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux .

Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque » .

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus depuis plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au Groupe BNP Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

• Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le Groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du Groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du Groupe est supérieur ou égal à 10 %.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées".

L'écart d'évaluation affectable à des éléments de patrimoine des sociétés mises en équivalence est enregistré sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

L'écart d'acquisition sur l'entreprise mise en équivalence figure quant à lui sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le Groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du Groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du Groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

Les marques identifiées par le Groupe lors d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le Groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le Groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Le Groupe constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, les corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans le résultat de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes (reports-dépôts), sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées au résultat sur la durée effective de l'opération couverte.

• Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

• Instruments de gestion du risque de crédit

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés du Groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. Les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital et qui relèvent du régime mère-fille sont exonérées d'impôt..

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle fixée à 3 % à partir de l'exercice 2002, qui s'ajoute à celle de 3,3 % qui avait été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits et les charges déduites, les sociétés du Groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications) au bénéfice du personnel actif et retraité sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du Groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du Groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Pour les plans à prestations définies, le Groupe constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont, pour les obligations financées, étalées après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe constate les cotisations versées en charge de la période.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(suite)**

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

COUT DU RISQUE

La rubrique "coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie y compris de risques pays, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué entre le 30 juin 2003 et le 30 juin 2004 comme suit :

Entre le 30 juin 2003 et le 31 décembre 2003

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Filiales Klépierre : Cinéma de l'esplanade (Belgique), Coimbra (Belgique), Holding Gondomar 1, Holding Gondomar 3, Klenor et Kletel (Portugal), Klépierre Athinon AE (Grèce), Klépierre NEA Efkarpa (Grèce), Klépierre Peribola Patras AE (Grèce), SAS Marseille le Merlan, SNC KC20, Vinaza (Espagne), Vignate (Italie).	Filiales Klépierre : Galiera Parque Nascente SA (Portugal), Gondobrico (Portugal)	-
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	BNP Paribas Arbitrage Issuance BV (Pays-Bas), BNP Paribas Assurance, BNP Paribas Emissions und Handelsgesellschaft (Allemagne), BNP Paribas RCC Incorporation (Etats-Unis), BNP Paribas US Structured Medium Term LLC (Etats-Unis), BNP Paribas ZAO (Russie), Eurocredito (Espagne), FCC Domos 2003, Isis Factor SPA (Italie), SAS Prêts et Services, Singapore Emma Finance 1 SAS. Filiales Klépierre : Foncière de Louvain-la-Neuve (Belgique), SCI Tour Marcel Brot, Sogecaec (Portugal).		Cetelem Brésil

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	Filiale Klépierre : SAS Center Villepinte	-	
<i>Fusions-absorptions</i>	Banexi Communication, Opatra, Parfici, Paribas Santé et Société Générale Commerciale et Financière, (fusionnées avec Société Centrale d'Investissement), BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd (fusionnée avec United European Bank Trust Nassau), Codexi (fusionnée avec Banexi Société Capital Risque), Paribas Santé International BV (fusionnée avec Paribas International BV), UFB Factoring Italia et UFB Italia SPA (fusionnées avec BNP Paribas Lease Group Holding SPA). Filiales Klépierre : SAS Klébureaux, SAS Daumesnil Reuilly et SAS Klécentres (fusionnées avec SA Klépierre). Filiale Cobepa : Libenel BV (fusionnée avec Paribas International BV). Filiale Klépierre : Belga Sept SA (Belgique).		Consors France (fusionnée avec Cortal Consors France, ex Banque Cortal), Consors Discount Broker AG (fusionnée avec la succursale en Allemagne de Cortal Consors France, ex-Banque Cortal)
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>		Axeria Assurance	-

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle</i>
<i>Modification des taux de participation</i>		BNP Paribas China Limited (ex International Bank of Paris & Shanghai)	Filiale Klépierre : SAS Bègles d'Arcins
<i>Mise en conformité avec les standards du Groupe</i>	Sinvim	-	-

Entre le 31 décembre 2003 et le 30 juin 2004

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Arma Beheer BV (Pays-Bas), Arma Belgique, Arma Nederland, FG Ingénierie et Promotion Immobilière - FGIP (France). Filiale Klépierre : CG Collegno (Italie).	Filiale Klépierre : Effe Kappa SRL (Italie)	Atis Real International - Groupe (France), BNP Paribas Partners for Innovation (France), Verner Investissements - Groupe (France).
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	BNP Paribas El Djazair (Algérie), BNP Paribas Peregrine Group (France), Darnell Ltd (Irlande), GAM (France), Laffite Participation 2 (France), Norrskén Finance (France), Parifergie (France), SCI Rueil Caudron (France), Singapore Emma Finance 2 SAS (France), UCB Hypotheken (Pays-Bas), Utexam Ltd (Irlande). Filiales Crisps : European Hedged Equity Ltd (Iles Cayman), Global Guaranteed Equity Ltd (Iles Cayman), Global Protected Alternative Investments Ltd (Iles Cayman), Global Protected Equity Ltd (Iles Cayman).		

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>		-	Axa Refinance (France), BNP Paribas Private Banking Japan.
<i>Fusions-absorptions</i>	BNP Paribas Gestion Epargne Salariale (France) (fusionnée avec BNP Paribas Asset Management SAS), Evergo Finanzaria (Italie) (fusionnée avec BNP Paribas Lease Groupe SPA), Socappa (France) (fusionnée avec BNP Paribas Lease Groupe). Filiales Klépierre : Cinneo et Vignate (Italie) (fusionnées avec Novate Sarl), Segecar (France) (fusionnée avec Ségécé).		
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	BNP Paribas Equities Group Australia Ltd, BNP Paribas Equities Hong-Kong, BNP Paribas Equities Italia SIM SPA, BNP Paribas Guernsey Ltd, BNP Paribas Peregrine Investment Ltd (Hong-Kong), BNP Paribas Peregrine Ltd (Malaisie), BNP Paribas Securities Australia Ltd, Filip Partnership (Royaume-Uni), Great Central Railway Land (Royaume-Uni), SA Leval 3 (France). Filiales Cardif : Cardif Seguros de Vida (Chili), Compania de Seguros de Vida (Argentine), European Reinsurance (Royaume-Uni). Filiales Klépierre : Belarcol (Belgique), Zobel Investment BV (Pays-Bas). Filiale Cobepa : Libelux (Luxembourg).	Filiale Cobepa : Bogerco (Belgique).	BNP Paribas Peregrine Futures Ltd (Hong-Kong), Cetelem Capital Company Ltd (Corée), Cortal Belgique. Filiale Cardif : State Bank of India Life Insurance Company Ltd

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par mise en équivalence</i>
<i>Modification des taux de participation</i>		Halifax Cetelem (Royaume-Uni).	Compagnie Belge de Participations Paribas - COBEPA. Filiales Cobepa : Amparzo (Pays-Bas), Cippar (Belgique), Cobepa Finance (Luxembourg), Cobepa International (Belgique), Compagnie de Participations Internationales NV (Pays-Bas), Compagnie de Participations Internationales SA (Luxembourg), Copabel SA (Belgique), Groupe Financier Liegeois (Belgique), Holnor (Pays-Bas), lbel (Belgique), IIM (Pays-Bas), Ilmaco (Belgique), Mascagni (Belgique), Paribas Deelnemingen NV (Pays-Bas), Regio Invest Ontwik Maats. (Belgique), SA Mosane (Belgique), Société Financière et de Réalisation (Belgique), Tradexco SA (Belgique), Ufran (Luxembourg).
<i>Mise en conformité avec les standards du Groupe</i>	Cetelem Brésil, Cetelem Polska Expansion (Pologne), PT BNP Paribas Peregrine (Indonésie).		

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES		
<u>Etablissements de crédit</u>		
Antin Bail (1)	100,00%	100,00%
Banque de Bretagne (1)	100,00%	100,00%
Banque Financière Cardif (1)	100,00%	100,00%
BNP Intercontinentale –BNPI (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (Groupe) (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Martinique (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle-Calédonie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	100,00%	99,99%
BNP Paribas Réunion (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (1)	100,00%	100,00%
Cetelem (1)	100,00%	100,00%
Claas Financial Services	90,00%	89,96%
CNH Capital Europe	50,10%	50,08%
Cofica Bail (1)	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels-CMV Médiforce (1)	100,00%	100,00%
Cortal Consors France (1)	100,00%	100,00%
Crédial (1)	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien	97,81%	97,81%
Facet	90,00%	90,00%
Fidem	51,00%	51,00%
Finance et Gestion SA	70,00%	69,97%
Financière Marché Saint Honoré (1)	100,00%	100,00%
Loisirs Finance	51,00%	51,00%
Natiobail	95,33%	95,33%
Natiocrédibail	100,00%	99,96%
Natiocrédimurs (1)	100,00%	99,96%
Natioénergie	100,00%	99,96%
Norbail SNC (1)	100,00%	99,96%
Paribas Dérivés Garantis SNC (1)	100,00%	100,00%
Paricom	100,00%	99,93%
Parifergie (1)	100,00%	100,00%
Parilease (1)	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance	99,97%	99,93%
SAS Prêts et Services	100,00%	99,93%
Services et Prêts immobiliers (1)	100,00%	99,93%
UCB (1)	99,93%	99,93%
UCB Bail (1)	100,00%	99,93%
UCB Entreprises (1)	100,00%	99,93%
UCB Locabail immobilier	100,00%	99,93%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>		
Arius Finance (1)	100,00%	99,99%
Arius SA (1)	100,00%	99,99%
Arval ECL SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval Service Lease (1)	100,00%	99,99%
B*Capital (1)	100,00%	100,00%
Banexi Société de Capital-Risque Bancaire	99,99%	99,99%
BNP Paribas Arbitrage (1)	100,00%	100,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2004

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt	
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)</u>			
BNP Paribas Asset Management (1)	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management Group (1)	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Développement	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Epargne Entreprise Gestion (1)	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Equities France (1)	99,96%	99,96%	
BNP Paribas Equity Strategies France (1)	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities Services International Holding SA (1)	100,00%	100,00%	
Capstar Partners SAS	86,67%	86,67%	
Cardif Asset Management (1)	100,00%	100,00%	
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	100,00%	100,00%	
Conseil Investissement (1)	100,00%	100,00%	
Cortal Fund Management (1)	100,00%	100,00%	
Financière BNP Paribas (1)	100,00%	100,00%	
Gestion et Location (1)	99,99%	99,99%	
Jovacienne de Participations (1)	100,00%	100,00%	
Norrskan Finance	51,00%	51,00%	
SCAU (ex Société de Courtage et d'Assurance Universel) (1)	100,00%	99,96%	
Société de Renseignements Contentieux Développement - Soreco (1)	99,92%	99,92%	
Societe Française Auxiliaire - S.F.A. (1)	100,00%	100,00%	
Truck Management Artegy (1)	100,00%	99,99%	
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
Aprolis Finance	51,00%	50,98%	
Cofiparc (1)	100,00%	99,99%	
FCC Domos 2003	100,00%	100,00%	
Laffite participation 2	100,00%	100,00%	
Nhg Guyomarc'h (1)	100,00%	100,00%	
Singapore Emma Finance 1 SAS (1)	100,00%	100,00%	
Singapore Emma Finance 2 SAS (1)	100,00%	100,00%	
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
Banca UCB SPA	Italie	100,00%	99,96%
Banco Cetelem Portugal	Portugal	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne	100,00%	100,00%
BNP Capital Finance Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Factor	Portugal	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgarie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT	Hongrie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Ltd	Chypre	100,00%	100,00%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	99,48%	99,48%
BNP Paribas Finance plc	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Switzerland	Suisse	100,00%	99,99%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	99,99%	99,99%
BNP Paribas ZAO	Russie	100,00%	100,00%
Cetelem Bank GmbH	Allemagne	70,00%	70,00%
Cetelem Belgium	Belgique	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA	Pologne	100,00%	100,00%
CNH Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	100,00%	50,08%
Cortal Bank Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Isis Factor SPA	Italie	100,00%	100,00%
Magyar Cetelem	Hongrie	100,00%	100,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2004

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
Etablissements de crédit			
<u>Europe (suite)</u>			
UCB Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken	Pays-Bas	100,00%	99,93%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	50,00%	49,97%
United European Bank Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,99%
United European Bank Switzerland	Suisse	100,00%	99,99%
<u>Amériques</u>			
Banco Cetelem Argentine	Argentine	60,00%	60,00%
BancWest Corporation (Groupe)	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Andes	Pérou	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Brésil	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil	100,00%	100,00%
Paribas North America	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas Principal Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
United European Bank Nassau	Bahamas	100,00%	99,99%
<u>Asie – Océanie</u>			
BNP Paribas (China) Limited	République Populaire de Chine	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Services Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Ltd	Singapour	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie	100,00%	100,00%
PT BNP Paribas Peregrine	Indonésie	100,00%	100,00%
<u>Afrique</u>			
Banque Internationale Commerce et Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	51,00%	50,37%
Banque Internationale Commerce et Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	60,29%	60,08%
Banque Internationale Commerce et Industrie Gabon	Gabon	46,66%	46,66%
Banque Internationale Commerce et Industrie Sénégal	Sénégal	54,11%	53,85%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	63,13%	63,13%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	72,03%	45,47%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	100,00%	63,13%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti	51,00%	51,00%
BNP Paribas El Djazair	Algérie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire	Egypte	86,81%	86,81%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	50,00%	50,00%
Union Tunisienne de Leasing	Tunisie	53,86%	26,93%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
All In One Allemagne	Allemagne	100,00%	99,96%
Arma Beheer BV	Pays-Bas	100,00%	99,99%
Arma Nederland	Pays-Bas	100,00%	99,99%
Arma Belgique	Belgique	100,00%	99,99%
Arval Belgium	Belgique	100,00%	99,99%
Arval Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,99%
Arval Nederland	Pays-Bas	100,00%	99,99%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
<u>Europe (suite)</u>			
Arval PHH Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings Ltd (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Polska	Pologne	100,00%	99,99%
Arval Portugal	Portugal	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Espagne	Espagne	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia	Italie	100,00%	99,99%
BNP Irland Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxembourg	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finanzaria SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited (ex Cogent Investment Operations Ireland Limited)	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group PLC (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA EFC	Espagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas UK Holding Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Consors International Holding GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
Eurocredito	Espagne	100,00%	100,00%
Fimestic Expansion SA	Espagne	100,00%	100,00%
Halifax Cetelem Credit Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Leasing Handels und Service AG	Suisse	100,00%	99,99%
Sifida	Luxembourg	90,42%	93,67%
Société Financière pour les pays d'Outre Mer - SFOM	Suisse	100,00%	100,00%
<u>Amériques</u>			
BNP Paribas Asset Management Incorporated - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 1	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 2	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 3	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 4	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP US Funding LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	84,45%	84,45%
Cooper Neff Advisors Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group	Etats-Unis	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA	Bésil	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
-------------------------	------------	-----------

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Asie – Océanie

BNP Equities Asia Ltd	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Equities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd (ex Cogent Investment Operations Pty Australie)	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas New Zealand Ltd	Nouvelle Zelande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Ltd	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Capital Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Ltd	Thaïlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Ltd	Corée du Sud	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
Henaross Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%
PT BNP Lippo Utama Leasing	Indonésie	100,00%	100,00%

Autres entreprises à caractère financier

Bergues Finance Holding	Bahamas	100,00%	99,99%
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emissions und Handelsgesellschaft GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Treasury Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas US Structured Medium Term LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Claas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	89,96%
Crisps Ltd	Iles Cayman	100,00%	100,00%
Dealremote Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Epimetheus Investments Ltd	Iles Cayman	92,50%	92,50%
European Hedged Equity Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Fidex plc (ex Fidex Holding Ltd)	Royaume-Uni	100,00%	0,00%
Forsete Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Global Guaranteed Cliquet Investment	Iles Cayman	95,00%	95,00 %
Global Guaranteed Equity Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Hedged Equity Investment Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Protected Alternative Investments Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Protected Equity Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Joconde SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Mexita Ltd N°2	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mexita Ltd N°3	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mexita Ltd N°4	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mistral Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Sirocco Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Tender Option Bond Municipal Program SPV	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Utexam Ltd	Irlande	100,00%	100,00%

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
-----------------------------	------------	-----------

SOCIETES FRANCAISES

Immobilier

BNP Paribas Immobilier (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Finance Immobilier (1)	100,00%	100,00%
Holding Gondomar 1 (ex SGM H1)	100,00%	53,30%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES		
<u>Immobilier (suite)</u>		
Holding Gondomar 3 (ex SGS H3)	100,00%	53,30%
Immobiliere des Bergues (1)	100,00%	100,00%
Klépierre Services	100,00%	46,77%
Meunier Promotion (Groupe) (1)	100,00%	100,00%
SA Klépierre	53,52%	53,30%
SAS 192 avenue Charles De Gaulle	100,00%	53,30%
SAS 21 Kléber	100,00%	53,30%
SAS 21 La Perouse	100,00%	53,30%
SAS 23 avenue de Marignan	100,00%	53,30%
SAS 43 Grenelle	100,00%	53,30%
SAS 43 Kléber	100,00%	53,30%
SAS 46 Notre-Dame des victoires	100,00%	53,30%
SAS 5 Turin	100,00%	53,30%
SAS Baudot Massy	100,00%	53,30%
SAS Brescia	100,00%	53,30%
SAS Candé	100,00%	53,30%
SAS Cecoville	100,00%	53,30%
SAS Centre Jaude Clermont	99,99%	53,30%
SAS Concorde Puteaux	100,00%	53,30%
SAS Doumer Caen	99,96%	53,28%
SAS Espace Dumont D'Urville	100,00%	53,30%
SAS Espace Kléber	100,00%	53,30%
SAS Flandre	100,00%	53,30%
SAS Issy Desmoulins	100,00%	53,30%
SAS Kleber Levallois	100,00%	53,30%
SAS Klecar Europe Sud	83,00%	44,24%
SAS Klecar Participations Italie	83,00%	44,24%
SAS Klefinances (1)	100,00%	100,00%
SAS Klégestion	100,00%	53,30%
SAS Klémurs	100,00%	53,30%
SAS Klépierre Conseil	100,00%	53,30%
SAS Klépierre Finance	100,00%	53,30%
SAS Klépierre Transactions	100,00%	53,30%
SAS Le Havre Capelet	100,00%	53,30%
SAS Le Havre Tourneville	100,00%	53,30%
SAS Leblanc Paris 15	100,00%	53,30%
SAS Louis David	100,00%	53,30%
SAS LP7	100,00%	53,30%
SAS Marseille le Merlan	100,00%	53,30%
SAS Melun Saint-Pères	99,98%	53,29%
SAS Odysseum Place de France	70,00%	37,31%
SAS Oise Cergy	100,00%	53,30%
SAS Opale	100,00%	53,30%
SAS Poitiers Aliénor	100,00%	53,30%
SAS Saint-André Pey berland	100,00%	53,30%
SAS Secmarne	61,67%	32,87%
SAS Ségécé	75,00%	39,98%
SAS Ségécé Loisirs Transactions	75,00%	39,98%
SAS Socoseine	93,75%	49,97%
SAS Strasbourg La Vigie	99,85%	53,22%
SAS Suffren Paris 15	100,00%	53,30%
SAS Tours Nationale	100,00%	53,30%
SC Centre Bourse	100,00%	53,30%
SC Solorec	80,00%	42,64%
SCI 8 Rue du Sentier	100,00%	53,30%
SCI Rueil Caudron	100,00%	99,98%
SCI Secovalde	40,00%	21,32%
SCI Chaptal Alun	100,00%	53,30%
SCI Tour Marcel Brot	100,00%	53,30%
Setic (1)	100,00%	100,00%
SNC CB Pierre	100,00%	53,30%
SNC Fonciere Saint Germain	100,00%	53,30%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES		
<u>Immobilier (suite)</u>		
SNC Galae	87,25%	46,50%
SNC Général Leclerc 11-11bis Levallois	100,00%	53,30%
SNC Jardins des Princes	100,00%	53,30%
SNC KC1	83,00%	44,24%
SNC KC2	83,00%	44,24%
SNC KC3	83,00%	44,24%
SNC KC4	83,00%	44,24%
SNC KC5	83,00%	44,24%
SNC KC6	83,00%	44,24%
SNC KC7	83,00%	44,24%
SNC KC8	83,00%	44,24%
SNC KC9	83,00%	44,24%
SNC KC10	83,00%	44,24%
SNC KC11	83,00%	44,24%
SNC KC12	83,00%	44,24%
SNC KC20	83,00%	44,24%
SNC Kléber La Pérouse	100,00%	53,30%
SNC Klecar France	83,00%	44,24%
SNC Barjac Victor	100,00%	53,30%
SNC Maille Nord	100,00%	53,30%
SNC Soccendre	75,25%	40,11%
SNC Sodevac	100,00%	53,30%
<u>Assurance</u>		
BNP Paribas Assurance	100,00%	100,00%
Cardif RD (1)	100,00%	100,00%
Cardif SA (1)	100,00%	100,00%
Cardif Sté Vie (1)	100,00%	100,00%
GIE BNP Paribas Assurance (ex GIE Helios)	75,90%	67,90%
Nativie (1)	100,00%	100,00%
<u>Autres activités</u>		
Antin Participation 4 (1)	100,00%	100,00%
Antin Participation 5 (1)	100,00%	100,00%
Antin Participation 7 (1)	95,77%	95,77%
Antin Participation 13	99,99%	95,75%
Antin Vendôme	96,77%	96,77%
Bincofi (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions (1)	100,00%	100,00%
Capefi (1)	100,00%	100,00%
Catesienne de Participation (1)	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer (1)	99,99%	99,99%
Compagnie d'Entreprise Industrielle et Commerciale (1)	99,20%	99,20%
Compagnie Immobilière de France (1)	100,00%	100,00%
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	100,00%	100,00%
Foncière de la Compagnie Bancaire (1)	100,00%	100,00%
Groupement Auxiliaire de Moyens - GAM	100,00%	100,00%
Immobilier Marché Saint-Honoré (1)	100,00%	100,00%
Kle 65 (1)	100,00%	100,00%
Kle 66 (1)	100,00%	100,00%
Norbail Location (1)	100,00%	99,96%
Omnium Gestion Développement Immobilier (1)	100,00%	100,00%
Paribas International (1)	100,00%	100,00%
Quatch (1)	99,96%	99,96%
Sagal (1)	100,00%	100,00%
SAS 5 Kleber (1)	100,00%	100,00%
Sinvim (1)	100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement (1)	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Assurance</u>			
BNP de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Brésil	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales	Chili	100,00%	100,00%
Cybele RE	Luxembourg	100,00%	100,00%
Darnell Limited	Irlande	100,00%	100,00%
Investlife sa	Luxembourg	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré	Luxembourg	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance	Royaume-Uni	100,00%	97,53%
Pinnacle Insurance Holdings	Royaume-Uni	97,53%	97,53%
Pinnacle Insurance Management Services	Royaume-Uni	100,00%	97,53%
<u>Immobilier</u>			
Arcol	Slovaquie	100,00%	53,30%
Capucines BV	Pays-Bas	100,00%	53,30%
C G Collegno	Italie	100,00%	53,30%
Cinéma de l'Esplanade	Belgique	100,00%	53,30%
Coimbra	Belgique	100,00%	53,30%
Delcis Cr	République Tchèque	99,00%	52,77%
Ejesur	Espagne	100,00%	100,00%
Foncière de Louvain-la-Neuve	Belgique	100,00%	53,30%
F M C	République Tchèque	56,25%	29,98%
I.C.D SPA	Italie	85,00%	45,31%
Immobiliare Magnolia	Italie	85,00%	45,31%
Klecar Foncier Espana	Espagne	83,00%	44,24%
Klecar Foncier Iberica	Espagne	83,00%	44,24%
Klecar Italia SPA	Italie	83,00%	44,24%
Klefin Italia SPA	Italie	100,00%	53,30%
Klelou SA	Portugal	100,00%	53,30%
Klénord Immobiliaria	Portugal	100,00%	53,30%
Klépierre Athinon AE	Grèce	83,00%	44,24%
Klépierre NEA Efkarpia AE	Grèce	83,00%	44,24%
Klépierre Peribola Patras AE	Grèce	83,00%	44,24%
Klépierre Portugal SA SGPS	Portugal	100,00%	53,30%
Klepierre Vinaza	Espagne	100,00%	53,30%
Klétel Immobiliaria	Portugal	100,00%	53,30%
KFM Makedonia	Grèce	83,01%	44,24%
Novate SRL	Italie	85,00%	45,31%
Sogecaec	Portugal	75,00%	39,98%
<u>Autres activités</u>			
BNP Paribas Capital Investments Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation – PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services	Suisse	100,00%	99,99%
Cetelem America	Brésil	100,00%	100,00%
Claireville	Belgique	100,00%	100,00%
Cobema	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa Technology	Belgique	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	96,56%	96,56%
Gepeco	Belgique	100,00%	100,00%
Paribas Management Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitee	Canada	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Parritaye Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin	Luxembourg	99,99%	99,99%
Sagip	Belgique	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
BNP AK Dresdner Bank AS	Turquie	30,00%	30,00%
Findomestic	Italie	50,00%	50,00%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
BNP AK Dresdner Financial Kiralama	Turquie	29,99%	29,99%
Entreprises non financières			
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Assurance</u>			
Antarius		50,00%	50,00%
Natio Assurance		50,00%	50,00%
<u>Immobilier</u>			
SAS Bègles Arcins		50,00%	26,65%
SAS Cecobil		50,00%	26,65%
SAS Soaval		50,00%	19,99%
SAS Espace Cordeliers		50,00%	26,65%
SAS Le Havre Lafayette		50,00%	26,65%
SAS Le Havre Vauban		50,00%	26,65%
SCI Antin Vendome		50,00%	26,65%
SCI du Bassin Nord		50,00%	26,65%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Assurance</u>			
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie	49,00%	49,00%
<u>Immobilier</u>			
Centros Shopping Gestion	Italie	50,00%	19,99%
Effe Kappa SRL	Italie	50,00%	26,65%
Galiera Parque Nascente SA (ex Gondomar SGM)	Portugal	50,00%	26,65%
Gondobrico (ex-Gondomar SGS)	Portugal	50,00%	26,65%
I G C	Italie	40,00%	21,32%
P S G	Italie	50,00%	19,99%
SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE			
Entreprises financières			
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
Axa Crédit		35,00%	35,00%
Caisse d'Epargne Financement - CEFI		33,00%	33,00%
Cofinoga (Groupe)		44,00%	49,05%
Société Paiement PASS		40,01%	40,01%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
Verner Investissements (Groupe)		36,40%	36,40%
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
C.I.G – Cofidis International Groupe		15,00%	15,00%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
Consors Espana	Espagne	100,00%	100,00%
Fortis Crédit	Belgique	45,00%	45,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC SA (ex Fipryca)	Espagne	40,00%	40,00%
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
<u>Europe</u>			
Centro Leasing SPA	Italie	37,30%	37,28%
<u>Amériques</u>			
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CCAC	Brésil	40,00%	40,00%
Entreprises non financières			
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Immobilier</u>			
Atis Real International (Groupe)		49,98%	49,98%
<u>Autres</u>			
BNP Paribas Partners for Innovation		50,00%	50,00%
Finaxa		12,65%	20,90%
Laser		9,01%	9,01%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Immobilier</u>			
Devimo Consult	Belgique	35,00 %	13,99%
<u>Autres</u>			
Compagnie Benelux de Participations – Cobepa	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa – Amparzo	Pays-Bas	25,00%	25,00%
Cobepa – Cippar	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa – Cobepa Finance	Luxembourg	25,00%	25,00%
Cobepa – Cobepa International	Pays-Bas	25,00%	25,00%
Cobepa – Compagnie de Participations Internationales NV	Pays-Bas	25,00%	25,00%
Cobepa – Compagnie de Participations Internationales SA	Luxembourg	25,00%	24,38%
Cobepa – Copabel SA	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa – Groupe Financier Liegeois	Belgique	25,00%	24,90%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
-----------------------------	--	------------	-----------

SOCIETES ETRANGERES

Autres (suite)

Cobepa - Holnor	Pays-Bas	25,00%	25,00%
Cobepa - lbel	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - I.I.M	Pays-Bas	25,00%	25,00%
Cobepa - Ilmaco	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Mascagni	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	25,00%	25,00%
Cobepa - Regio Invest Ontwik Maats	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - SA Mosane	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Sté Financière et de Réalisation	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Tradexco SA	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Ulran	Luxembourg	25,00%	25,00%
Fischer Francis Trees and Watts	Etats-Unis	24,90%	71,54%

NOTE 3 – OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions d'euros	30 juin 2004		31 décembre 2003	30 juin 2003
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	13 443		13 443	8 544
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	133 957	(174)	133 783	94 821
Créances sur les établissements de crédit				
Comptes ordinaires	8 113	(7)	8 106	7 630
Comptes et prêts (a)	22 908	(156)	22 752	19 490
Opérations de pension :				
Titres reçus en pension livrée	159 813	-	159 813	141 691
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 101	-	1 101	1 573
Total des opérations de pension	160 914	-	160 914	143 264
Prêts subordonnés	647	-	647	204
Total des créances sur les établissements de crédit	192 582	(163)	192 419	170 588
Total des opérations interbancaires et assimilées	339 982	(337)	339 645	273 953
<i>Dont créances rattachées</i>			<i>1 640</i>	<i>1 714</i>

(a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 8).

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d'euros	30 juin 2004		31 décembre 2003	30 juin 2003	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales	10 348	(29)	10 319	10 041	10 530
Comptes débiteurs	14 490	-	14 490	12 822	13 376
Autres concours à la clientèle					
- Crédits de trésorerie	51 036		51 036	44 145	45 386
- Crédits à l'habitat	51 709		51 709	46 739	42 330
- Crédits à l'équipement	23 108		23 108	22 031	22 194
- Crédits à l'exportation	5 893	(951)	4 942	4 531	4 910
- Autres crédits à la clientèle	37 818	(1)	37 817	36 384	41 303
Total des autres concours à la clientèle	169 564	(952)	168 612	153 830	156 123
Créances douteuses	11 895	(7 943)	3 952	4 250	4 219
Créances rattachées sur la clientèle	1 298	-	1 298	1 217	1 259
Titres et valeurs reçus en pension	25 979	-	25 979	19 319	18 018
Prêts subordonnés ^(a)	182	(8)	174	132	81
Total des créances sur la clientèle ^(b)	233 756	(8 932)	224 824	201 611	203 606
Opérations de crédit bail et assimilées	21 260	(447)	20 813	20 362	20 180
Total des opérations avec la clientèle	255 016	(9 379) ^(c)	245 637	221 973	223 786
<i>Dont créances rattachées</i>			1 548	1 494	1 530

(a) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 87 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 59 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 62 millions d'euros au 30 juin 2003.

(b) Les créances éligibles au refinancement de la Banque de France s'élèvent à 7 922 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 7 879 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 7 521 millions d'euros au 30 juin 2003.

(c) Dont 1 002 millions d'euros de provisions au titre du risque pays.

Le montant des encours restructurés s'élève à 530 millions d'euros au 30 juin 2004.

Le montant des encours douteux compromis s'élève à 8 201 millions d'euros au 30 juin 2004 couverts par une provision à hauteur de 5 456 millions d'euros.

NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	30 juin 2004			31 décembre 2003		30 juin 2003		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction :								
Effets publics et valeurs assimilées	96 563		96 563	96 563	73 822	73 822	64 004	64 004
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 025		40 025	40 025	34 217	34 217	28 574	28 574
Actions et autres titres à revenu variable	72 301		72 301	72 301	50 442	50 442	40 012	40 012
Actions propres détenues par le groupe	191		191	191	80	80	130	130
Total des titres de transaction	209 080		209 080	209 080	158 561	158 561	132 720	132 720
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>13 838</i>		<i>13 838</i>	<i>13 838</i>	<i>7 968</i>	<i>7 968</i>	<i>7 311</i>	<i>7 311</i>
Titres de placement et assimilés :								
Effets publics et valeurs assimilées	11 291	(136)	11 155	11 374	8 045	8 403	9 699	10 219
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 007	(508)	16 499	16 852	14 672	14 957	12 220	12 895
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	2 731	(211)	2 520	2 603	1 984	2 101	1 186	1 291
Total des titres de placement et assimilés	31 029	(855)	30 174	30 829	24 701	25 461	23 105	24 405
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>2 723</i>	<i>(23)</i>	<i>2 700</i>	<i>2 723</i>	<i>2 669</i>	<i>2 724</i>	<i>1 427</i>	<i>1 455</i>
Titres d'investissement :								
Effets publics et valeurs assimilées	26 103	(38)	26 065	25 925	24 804	24 889	21 118	21 491
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 600	(8)	5 592	5 757	6 116	6 643	6 790	7 391
Total des titres d'investissement	31 703	(46)	31 657	31 682	30 920	31 532	27 908	28 882
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>335</i>		<i>335</i>	<i>335</i>	<i>359</i>	<i>369</i>	<i>358</i>	<i>364</i>
Total des titres de transaction, de placement et assimilés , et d'investissement (a) :	271 812	(901)	270 911	271 591	214 182	215 554	183 733	186 007
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	133 957	(174)	133 783	133 862	106 671	107 114	94 821	95 714
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 632	(516)	62 116	62 634	55 005	55 817	47 584	48 860
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>3 744</i>	<i>(14)</i>	<i>3 730</i>	<i>3 751</i>	<i>3 392</i>	<i>3 422</i>	<i>2 997</i>	<i>3 024</i>
Actions et autres titres à revenu variable	75 223	(211)	75 012	75 095	52 506	52 623	41 328	41 433
<i>Dont actions non cotées</i>	<i>13 152</i>	<i>(9)</i>	<i>13 143</i>	<i>13 145</i>	<i>7 604</i>	<i>7 639</i>	<i>6 099</i>	<i>6 106</i>

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 16 965 millions d'euros au 30 juin 2004 (12 081 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 7 196 millions d'euros au 30 juin 2003). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 16 522 millions d'euros dont 1 073 millions d'euros d'origine française (11 777 millions d'euros au 31 décembre 2003 dont 565 millions d'euros d'origine française en 2003 et 6 502 millions d'euros au 30 juin 2003 dont 250 millions d'euros d'origine française).

NOTE 5 – OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT (Suite)

Au cours des deux derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré (en millions d'euros)		
		Au cours du 1 ^{er} semestre 2004	Au cours de l'exercice 2003	Au cours du 1 ^{er} semestre 2003
Titre de transaction	Titre de placement	1 372	830	780
Titre de placement	Titre d'investissement	-	5	5
Titre d'investissement	Titre de placement	-	628	593

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les transactions opérées au prix de marché entre deux entités du Groupe poursuivant indépendamment des objectifs de gestion différents (notamment les achats de titres en portefeuilles d'investissement auprès d'entités gérant des portefeuilles de trading).

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 30 juin 2004 à 125 millions d'euros (contre des écarts d'acquisition nets positifs de 71 millions d'euros au 31 décembre 2003 et des écarts d'acquisition nets négatifs de 243 millions d'euros au 30 juin 2003) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent au 30 juin 2004 à 193 millions d'euros (contre des écarts d'acquisition nets positifs de 49 millions d'euros au 31 décembre 2003 et des écarts d'acquisition nets négatifs de 105 millions d'euros au 30 juin 2003).

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 16 144 millions d'euros au 30 juin 2004 (11 065 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 8 474 millions d'euros au 30 juin 2003).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 596 millions d'euros au 30 juin 2004 (contre 601 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 521 millions d'euros au 30 juin 2003).

Une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 30 juin 2004, 3 778 190 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 22).

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Placements immobiliers	1 169	1 103	1 141
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	4 013	2 944	3 122
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 367	33 153	31 456
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	23 917	22 530	21 288
Parts cessionnaires de provisions techniques	1 025	1 030	1 079
Autres placements	998	648	619
Créances rattachées	941	867	667
Placements financiers des entreprises d'assurance	66 430	62 275	59 372

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d'euros	30 juin 2004			31 décembre 2003		30 juin 2003	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	2 192	1 837	2 271	2 405	2 908	2 561	3 152
Titres cotés	2 081	1 912	2 993	2 207	3 339	2 456	3 253
Total des autres titres détenus à long terme	4 273	3 749	5 264	4 612	6 247	5 017	6 405
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (a) :							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	1 838	1 383	1 468	842	947	1 021	1 149
Titres de participation							
Titres non cotés	982	819	985	730	808	931	1 180
Titres cotés	466	330	744	588	1 097	610	742
Total des titres de participation	1 448	1 149	1 729	1 318	1 905	1 541	1 922
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	3 286	2 532	3 197	2 160	2 852	2 562	3 071
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme.	7 559	6 281	8 461	6 772	9 099	7 579	9 476

(a) La valeur de marché des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est principalement déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable, réévaluée le cas échéant, de la société dont les titres sont détenus par le Groupe BNP PARIBAS.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le Groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 499 millions d'euros et 150 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 467 millions d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 454 millions d'euros et 170 millions d'euros au 30 juin 2003.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse du semestre, s'élève à 2 180 millions d'euros au 30 juin 2004 (2 327 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 1 897 millions d'euros au 30 juin 2003).

**NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES
DETENUS A LONG TERME (suite)**

Les principales lignes de titres composant le poste « Autres titres détenus à long terme, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées » dont la valeur nette comptable dans les livres du Groupe est supérieure à 100 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	% de participation	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 2003 (a)	Résultat consolidé de l'exercice 2003	Valeur nette comptable dans les livres du Groupe BNP PARIBAS
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %					
Total	0,21	La Défense	30 406	7 025	164
Véolia Environnement	2,00	Paris	3 575	(2 055)	158
Shinhan Financial Group	4,60	Séoul (Corée du sud)	3 676	277	143
Schneider Electric	2,03	Boulogne Billancourt	7 659	433	127
Axa	0,43	Paris	23 401	1 005	115
Peugeot	1,53	Paris	11 864	1 497	114
Sagem	3,95	Paris	1 178	120	106
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %					
Bouygues Telecom	6,41	Issy Les Moulineaux	1 553	198	171
Cassa Di Risparmio Di Firenze	6,99	Florence (Italie)	958	95	118
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %					
Pargesa Holding	14,58	Genève (Suisse)	3 895	136	365
Erbe SA	47,01	Gerpennes (Belgique)	672 (b)	25 (b)	335
Tyler Trading Inc	19,03	Wilmington (USA)	1 705	43	328
ABN Amro Advisory Inc	19,35	Chicago (USA)	1 283	42	246
Crédit Logement	34,94	Paris	1 231	49	207
Eiffage	19,16	Issy Les Moulineaux	1 012	140	107
Participation dans un fonds d'investissement					
PAI Europe III	13,57	Paris	NA	NA	136
PAI LBO Fund	64,30	Paris	NA	NA	130

(a) Selon les normes françaises, y compris le résultat.

(b) Montants de l'exercice 2002.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Solde au 1^{er} janvier	11 705	13 029	13 029
Dotation nette aux provisions de la période	473	1 379	691
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(724)	(1 724)	(769)
Variation des parités monétaires et divers	131	(979)	(630)
Solde en fin de période	11 585	11 705	12 321
Les provisions se décomposent comme suit :			
– Provisions déduites de l'actif :			
• Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	163	256	371
• Relatives aux opérations avec la clientèle (note 4)	9 379	9 506	9 877
• Relatives aux titres (a)	742	746	954
Total des provisions déduites de l'actif	10 284	10 508	11 202
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>1 441</i>	<i>1 481</i>	<i>1 914</i>
– Provisions inscrites au passif (note 19) :			
• Relatives aux engagements par signature	536	505	522
• Relatives aux créances risquées et assimilées	765	692	597
Total des provisions inscrites au passif	1 301	1 197	1 119
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>332</i>	<i>314</i>	<i>298</i>
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	11 585	11 705	12 321

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont principalement au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le Groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés mais que des évènements survenus rendent probables.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, relatifs aux risques pays s'établit à 1 773 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 1 795 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 2 212 millions d'euros au 30 juin 2003.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS (suite)

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Dotations aux provisions de la période :			
• Clientèle et établissements de crédit	850	2 278	1 098
• Engagements par signature	40	51	35
• Titres	15	214	49
• Créances risquées et assimilés	129	367	171
Total des dotations aux provisions de la période	1 034	2 910	1 353
Reprises de provisions de la période :			
• Clientèle et établissements de crédit	(443)	(1 137)	(546)
• Engagements par signature	(34)	(38)	(69)
• Titres	(26)	(226)	(43)
• Créances risquées et assimilés	(58)	(130)	(4)
Total des reprises de provisions de la période	(561)	(1 531)	(662)
Dotation nette aux provisions de la période	473	1 379	691
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	63	187	78
Récupération sur créances amorties	(52)	(104)	(53)
Dotation aux provisions sur intérêts impayés comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	(24)	(101)	(59)
Total du coût du risque	460	1 361	657
dont :			
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	501	1 727	727
• Reprise nette de provisions constituées au titre des risques pays	(41)	(366)	(70)

Comme indiqué dans la note 1 relative aux principes comptables, 273 millions d'euros de provisions relatives aux risques pays ont été reprises au titre de l'exercice 2003, pour faire l'objet de dotation au titre des risques spécifiques sur créances douteuses.

NOTE 9 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros	Valeur des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			Valeur nette comptable des titres détenus dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe
	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats du 1 ^{er} semestre 2004 (selon le pourcentage de contrôle)	Total	
Sociétés financières :				
<i>Etablissements de crédit</i>	541	45	586	424
Cofinoga	240	23	263	130
Société de paiement pass	89	10	99	36
C.I.G. (et Cofidis Belgique et Espagne)	51	8	59	13
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	52	4	56	87
Verner Investissements (Exane)	83	(1)	82	130
Autres	26	1	27	28
<i>Autres qu'établissements de crédit</i>	78	9	87	78
Centro Leasing Spa	52	3	55	42
CCAC Brésil	26	6	32	36
Total des sociétés financières	619	54	673	502
Sociétés non financières :				
Laser	32	3	35	54
Finaxa	802	40	842	437
Fischer Francis Trees and Watts	8	1	9	75
Cobepa	83	3	86	100
Atis Real International	(1)	1	-	125
Autres	20	2	22	1
Total des sociétés non financières	944	50	994	792
Total des titres mis en équivalence	1 563	104	1 667	1 294

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions d'euros	Montant brut au 1er janvier 2004	Acquisitions	Remboursement et cessions	Transferts et autres variations (a)	Montant brut au 30 juin 2004	Montant des provisions au 1er janvier 2004	Dotations aux provisions de la période	Reprises de provisions de la période	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 30 juin 2004	Montant net au 30 juin 2004	Montant net au 31 décembre 2003
Titres d'investissement (note 5)	30 965	24 855	(24 575)	458	31 703	(45)			(1)	(46)	31 657	30 920
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 7)	2 912	100	(297)	571	3 286	(752)	(29)	91	(64)	(754)	2 532	2 160
Autres titres détenus à long terme (note 7)	5 358	182	(709)	(558)	4 273	(746)	(44)	178	88	(524)	3 749	4 612
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 631			36	1 667						1 667	1 631
Total des immobilisations financières	40 866	25 137	(25 581)	507	40 929	(1 543)	(73)	269	23	(1 324)	39 605	39 323

(a) dont effet lié à la variation des parités monétaires 400 millions d'euros.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	30 juin 2004		31 décembre 2003		30 juin 2003
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
- Logiciels informatiques	1 841	(1 102)	739	698	766
- Autres immobilisations incorporelles	1 010	(213)	797	789	703
Total des immobilisations incorporelles	2 851	(1 315)	1 536	1 487	1 469
Immobilisations corporelles :					
- Terrains et constructions	3 318	(1 194)	2 124	2 123	2 143
- Terrains et immeubles en location simple	4 003	(603)	3 400	3 397	3 082
- Equipement, mobilier, installations	4 157	(2 638)	1 519	1 600	1 586
- Autres immobilisations	463		463	401	417
Total des immobilisations corporelles	11 941	(4 435)	7 506	7 521	7 228
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	14 792	(5 750)	9 042	9 008	8 697

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe au sein desquelles la marque Consors a été enregistrée en 2002.

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d'euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 22). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale.

Les immobilisations d'exploitation anciennement détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 75 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

Immobilisations hors exploitation

Au 30 juin 2004, les terrains et constructions hors exploitation (y compris les immobilisations en location simple) s'élèvent à 3 434 millions d'euros contre 3 454 millions d'euros au 31 décembre 2003 (après acquisition de centres commerciaux destinés à la location) et 3 142 millions d'euros au 30 juin 2003.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions du semestre s'élèvent à 376 millions d'euros contre 758 millions d'euros en 2003 et 337 millions d'euros au premier semestre 2003.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Valeur nette au 1^{er} janvier	5 578	6 547	6 547
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de la période	308	50	41
Ecart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	110	(559)	(314)
Dotations courantes aux amortissements	(197)	(417)	(206)
Amortissements exceptionnels	(44)	(43)	(40)
Valeur nette	5 755	5 578	6 028

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour le premier semestre 2004 à 181 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 16 millions d'euros, contre 399 millions en 2003 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 18 millions d'euros et 203 millions d'euros au premier semestre 2003 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 3 millions d'euros. Les amortissements exceptionnels d'écart d'acquisition liés à des cessions de titres dont les plus-values latentes justifiaient le goodwill attaché à la reprise des intérêts minoritaires du sous-groupe Cobepa se sont élevés pour le premier semestre 2004 à 20 millions d'euros, contre 43 millions d'euros en 2003 et 40 millions d'euros au premier semestre 2003. En outre, un complément d'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 24 millions d'euros a été constaté suite à la cession hors groupe de 75 % de Cobepa. Ces amortissements ont été portés en diminution des « gains nets sur actifs immobilisés ».

Les écarts d'acquisition net négatifs s'élèvent à 21 millions d'euros au 30 juin 2004 (18 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 20 millions d'euros au 30 juin 2003) et sont principalement relatifs à Finaxa (14 millions d'euros).

Les nouveaux écarts d'acquisition du premier semestre sont principalement liés à l'achat des titres Atis Real International, Verner Investissements (Exane) et Arma Beheer BV.

NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Comptes de régularisation – actif			
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	12 907	13 853	19 148
Produits à recevoir	4 877	5 419	5 697
Comptes d'encaissement	2 116	2 845	2 523
Autres comptes de régularisation débiteurs (b)	6 213	6 707	7 104
Total des comptes de régularisation – actif	26 113	28 824	34 472
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	32 492	42 185	38 652
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6 760	5 067	7 262
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	3 716	3 716	3 715
Impôt différé – actif	1 182	853	714
Autres actifs des sociétés d'assurance	1 439	1 142	1 030
Actifs divers	20 082	11 633	13 190
Total des autres actifs	65 671	64 596	64 563
Total des comptes de régularisation et autres actifs	91 784	93 420	99 035

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

NOTE 14- COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	5 623	5 027	7 368
Comptes et emprunts	82 946	61 740	51 531
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	169 096	122 258	136 839
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	1 622	2 229	1 661
Total des opérations de pension	170 718	124 487	138 500
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	259 287	191 254	197 399
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 109	1 025	931
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	260 396	192 279	198 330
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 888</i>	<i>1 785</i>	<i>1 824</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 5 031 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 4 906 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 6 927 millions d'euros au 30 juin 2003.

NOTE 15 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Comptes créditeurs de la clientèle :			
Comptes ordinaires	81 091	69 464	67 276
Comptes à terme	74 252	68 899	72 993
Comptes d'épargne à régime spécial	38 258	36 622	34 901
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	39 124	35 475	35 360
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	31	161	869
	39 155	35 636	36 229
Total des opérations de pension			
Total des comptes créditeurs de la clientèle	232 756	210 621	211 399
Dettes envers la clientèle représentées par un titre :			
Titres de créances négociables	77 805	67 014	65 363
Bons de caisse	5 945	4 933	5 848
	83 750	71 947	71 211
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	83 750	71 947	71 211
Total des dépôts de la clientèle	316 506	282 568	282 610
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 205</i>	<i>648</i>	<i>1 467</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir, s'élèvent à 19 512 millions d'euros au 30 juin 2004 (18 272 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 17 080 millions d'euros au 30 juin 2003) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle à 93 426 millions d'euros au 30 juin 2004 (76 701 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 76 912 millions d'euros au 30 juin 2003).

NOTE 16 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 30 juin 2004, les emprunts obligataires souscrits par le Groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	Encours au 30 juin 2004	Durée restant à courir						
			< 1an	1<an<2	2<ans<3	3<ans<4	4<ans<5	5<ans<10	>10ans
▪ Emprunts émis au sein de la zone euro	Variable 5,98 %	3 386 7 956	586 1 196	623 693	570 1 702	221 713	600 915	30 2 257	756 480
▪ Emprunts émis en dollar des Etats Unis	4,11 %	537			49				488
▪ Emprunts émis dans d'autres monnaies	Variable 5,97 %	43 51	7	5	30 3	36	13		
Total des emprunts émis		11 973	1 789	1 321	2 354	970	1 528	2 287	1 724
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(1 502)							
Total des emprunts obligataires restant dû par le Groupe		10 471							
Dettes rattachées		314							
Total des emprunts obligataires		10 785							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 237 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 163 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 144 millions d'euros au 30 juin 2003.

NOTE 17 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	38 498	35 910	34 765
Provisions techniques des contrats en unités de compte	24 023	22 554	21 666
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	1 868	1 694	1 488
Provision pour participation des assurés	1 167	1 139	1 105
Dettes rattachées	570	511	172
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	66 126	61 808	59 196

La provision pour participation des assurés comprend notamment la Provision pour Participation aux Excédents (637 millions d'euros au 30 juin 2004, contre 615 millions au 31 décembre 2003 et 585 millions d'euros au 30 juin 2003).

NOTE 18 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Comptes de régularisation - passif			
Charges à payer	1 853	4 459	4 914
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	12 273	14 528	18 362
Comptes d'encaissement	3 286	2 923	3 402
Autres comptes de régularisation créditeurs	8 402	8 585	7 449
Total des comptes de régularisation - passif	25 814	30 495	34 127
Autres passifs			
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	7 578	6 938	8 328
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	34 135	43 634	39 582
Dettes attachées aux opérations sur titres	113 016	88 430	69 556
Impôts différés – passif	1 471	1 417	1 372
Autres passifs d'assurance	648	418	373
Autres créditeurs et passifs divers	15 326	13 488	13 944
Total des autres passifs	172 174	154 325	133 155
Total des comptes de régularisation et autres passifs	197 988	184 820	167 282

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché (devises et instruments financiers à terme).

NOTE 19 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Provisions pour engagements sociaux (note 27)	1 590	1 467	1 236
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 8)	765	692	597
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 8) :			
- au titre des risques spécifiques	204	191	224
- au titre des risques pays	332	314	298
Provision pour restructuration (note 40)	53	80	146
Autres provisions pour risques et charges	1 386	1 301	1 517
Total des provisions pour risques et charges	4 330	4 045	4 018

Les provisions pour créances risquées et assimilées ont fait l'objet au cours de l'exercice 2003 d'une constitution de provision générale de 250 millions d'euros destinée à faire face aux conséquences d'une éventuelle poursuite du ralentissement conjoncturel en Europe.

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 1 001 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 983 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 1 054 millions d'euros au 30 juin 2003.

Au 30 juin 2004, les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Montant au 1 ^{er} janvier 2004	Dotations	Reprises	Autres variations	Montant au 30 juin 2004
Provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	539	177	(154)	2	564
- Provisions pour risques liés à des opérations de marché	187	75	(128)	2	136
- Provisions pour risques sur titres immobilisés	194	59	(7)	(7)	239
- Autres provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	158	43	(19)	7	189
Provisions non liées à des opérations bancaires	762	234	(163)	(11)	822
Total des autres provisions pour risques et charges	1 301	411	(317)	(9)	1 386

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
Emprunts subordonnés remboursables	10 654	11 112	11 410
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	312	312	343
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	729	707	776
Titres en euros	290	290	305
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	1 019	997	1 081
Titres perpétuels	412	412	598
Total des emprunts subordonnés perpétuels	1 743	1 721	2 022
Total des dettes subordonnées contractées par le Groupe	12 397	12 833	13 432
Dettes rattachées	340	393	356
Total des dettes subordonnées	12 737	13 226	13 788

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs, en euros et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP PARIBAS SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 30 juin 2004, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise, se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	Durée restant à courir						
		< 1 an	1<ans<2	2<ans<3	3<ans<4	4<ans<5	5<ans<10	> 10 ans
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• En euros	6 394	328	147	522	312	823	3 728	534
• En dollar des Etats Unis	3 386		246	492		246	1 582	820
• Dans d'autres monnaies	874	48	111	28	100	2	48	537
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	10 654	376	504	1 042	412	1 071	5 358	1 891

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES (suite)

Emprunts subordonnés perpétuels

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre de 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée en septembre 1986 pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985. De son côté, Paribas SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 165 millions de dollars en juillet 1986, et pour un montant de 200 millions de dollars en décembre 1996.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 21 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élève à 796 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 843 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 992 millions d'euros au 30 juin 2003.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2003	1 790	10 804	377
. Opérations réalisées sur le capital en 2003 :			
- Opérations d'augmentation du capital	16	213	
. Emission d'actions de préférences			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 6 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 31 mai 2002 et du 14 mai 2003			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2003			
. Effet de l'application du règlement CRC 2002-03 (note 1)			
. Autres variations			(3)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2003			
Capitaux propres au 31 décembre 2003 avant affectation du résultat	1 806	11 017	374
Distribution au titre de l'exercice 2003			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	1 806	11 017	374
. Opérations réalisées sur le capital en 2004 :			
- Opérations d'augmentation du capital	1	9	
- Opérations de réduction du capital	(50)	(916)	
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 6 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004			
. Effet de la variation des parités monétaires du 1 ^{er} semestre 2004			
. Autres variations			(38)
. Bénéfice consolidé du 1 ^{er} semestre 2004			
Capitaux propres au 30 juin 2004 avant affectation du résultat	1 757	10 110	336

Réserves consolidées et assimilées						
Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Elimination de titres auto-détenus	Total des réserves consolidées et assimilées	Total des Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
(435)	13 972	(1 103)	12 811	25 405	4 251	29 656
				229		229
					700	700
(167)	(94)	(802)	(896)	(896)		(896)
	(33)		(167)	(167)	(284)	(451)
	25		(33)	(33)		(33)
			22	22	12	34
	3 761		3 761	3 761	340	4 101
(602)	17 631	(1 905)	15 498	28 321	5 019	33 340
	(1 212)		(1 212)	(1 212)	(338)	(1 550)
(602)	16 419	(1 905)	14 286	27 109	4 681	31 790
				10		10
		966	966			
1	(61)	(1 327)	(1 388)	(1 388)		(1 388)
			1	1	42	43
	102		64	64	2	66
	2 615		2 615	2 615	197	2 812
(601)	19 075	(2 266)	16 544	28 411	4 922	33 333

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES

Opérations intervenues sur le capital en 2003

En conformité avec l'article L225 –129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 4 février 2003 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2002 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement « BNP Paribas accueil ». A ce titre 6 673 360 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 2 juillet 2003 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté à cette même date de 517 716 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 et 100 715 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2003, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 903 171 615 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 443 989 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2003. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 28 janvier 2004.

Opérations intervenues sur le capital en 2004

Réduction de capital

Conformément à la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 mai 2003, le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 mars 2004 a décidé l'annulation par réduction de capital de 25 000 000 d'actions BNP Paribas que détenait la société.

Au 30 juin 2004, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 878 615 604 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

Augmentation de capital

En outre, en conformité avec l'article L225 –129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 4 février 2004 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2003 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement « BNP Paribas accueil ». A ce titre 5 477 862 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 6 juillet 2004 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté à cette même date de 552 435 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 et 54 543 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2004 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Durant l'exercice 2003, les primes d'émission ont été augmentées de 213 millions d'euros en raison de l'émission des actions de BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscriptions d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

Au cours du premier semestre 2004, les primes d'émission ont été augmentées de 9 millions d'euros en raison de l'émission des actions de BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscriptions d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

En outre, les primes d'émission ont été réduites de 916 millions d'euros dans le cadre de l'annulation de 25 000 000 actions BNP Paribas.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 245 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultat afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 11) effectuée durant l'exercice 1997.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

ACTIONS DE PREFERENCE

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 % durant 10 ans.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération fixe respectivement de 7 % et 6,625 % durant respectivement 5 ans minimum et 10 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération fixe respectivement de 6,342 % annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés au bout de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé un coupon égal à Euribor 3 mois augmenté de 2,48 %, versé trimestriellement.

ACTIONS EMISES PAR BNP PARIBAS DETENUES PAR LE GROUPE

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Au 30 juin 2004, le Groupe BNP Paribas détenait 49 863 451 actions BNP Paribas représentant 2 457 millions d'euros dont 46 085 261 actions BNP Paribas représentant 2 266 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

En millions d'euros	Titres de Participation		Titres de Transaction (note 5)		TOTAL	
	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	valeur comptable
Actions détenues au 31 décembre 2002	27 894 453	1 103	366 000	14	28 260 453	1 117
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte	22 547 920	1 061			22 547 920	1 061
Autres mouvements	-5 623 930	-259	1 242 000	66	-4 381 930	-193
Actions détenues au 31 décembre 2003	44 818 443	1 905	1 608 000	80	46 426 443	1 985
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte	28 806 820	1 445			28 806 820	1 445
Réduction du capital en application de la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2004	-25 000 000	-965			-25 000 000	-965
Autres mouvements	-2 540 002	-119	2 170 190	111	-369 812	-8
Actions détenues au 30 juin 2004	46 085 261	2 266	3 778 190	191	49 863 451	2 457

NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS			
Engagements de financement donnés :			
Aux établissements de crédit	40 584	25 451	32 278
A la clientèle			
– Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	13 901	14 500	14 542
• Autres ouvertures de crédits confirmés	98 648	86 686	52 834
– Autres engagements en faveur de la clientèle	38 441	29 650	59 150
	150 990	130 836	126 526
Total des engagements de financement donnés	191 574	156 287	158 804
Accords de refinancement (lignes « stand-by ») reçus :			
Des établissements de crédit	54 689	41 217	50 903
De la clientèle	7 883	2 759	5 478
	62 572	43 976	56 381
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS			
Engagements de garantie donnés :			
D'ordre d'établissements de crédit			
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 730	1 382	1 336
– Autres garanties	3 850	3 865	4 294
	5 580	5 247	5 630
D'ordre de la clientèle			
– Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	863	862	1 096
• Cautions administratives et fiscales	6 877	7 038	7 139
• Autres garanties	5 866	6 111	6 025
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	59 928	37 607	41 243
	73 534	51 618	55 503
Total des engagements de garantie donnés	79 114	56 865	61 133
Engagements de garantie reçus :			
Des établissements de crédit	27 798	21 633	19 884
De la clientèle			
– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 297	2 392	2 320
– Garanties reçues de la clientèle financière	1 530	478	461
– Autres garanties reçues	19 947	18 448	17 828
	23 774	21 318	20 609
Total des engagements de garantie reçus de la clientèle	23 774	21 318	20 609
Total des engagements de garantie reçus	51 572	42 951	40 493
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	24 106	7 735	26 758
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	79	117	109
	24 185	7 852	26 867
Total des titres à recevoir	24 185	7 852	26 867
Total des titres à livrer	24 164	7 389	29 209

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros	30 juin 2004			31 décembre 2003		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	340 704	18 816 228	19 156 932	268 731	14 481 754	14 750 485
Opérations sur marchés organisés	10 766	9 748 417	9 759 183	18 050	7 217 623	7 235 673
- contrats de taux	6 603	9 704 942	9 711 545	7 253	7 178 284	7 185 537
- contrats de change	4 163	10 035	14 198	10 411	9 864	20 275
- actifs financiers		33 440	33 440	386	29 475	29 861
Opérations de gré à gré	329 938	9 067 811	9 397 749	250 681	7 264 131	7 514 812
- Accords de taux futurs	1 593	718 302	719 895	13 413	529 224	542 637
- Swaps de taux	168 307	6 538 516	6 706 823	112 179	5 145 442	5 257 621
- Swaps de devises	66 933	535 952	602 885	61 497	508 927	570 424
- Swaps cambistes	89 961	1 215 590	1 305 551	62 323	906 114	968 437
- Autres contrats à terme	3 144	59 451	62 595	1 269	174 424	175 693
Opérations conditionnelles	233 535	5 268 312	5 501 847	40 043	3 566 281	3 606 324
Opérations sur marchés organisés	2 218	3 249 882	3 252 100	1 046	1 933 578	1 934 624
Options de taux	12	3 046 887	3 046 899	17	1 748 719	1 748 736
- achetées	12	1 575 644	1 575 656	17	886 151	886 168
- vendues		1 471 243	1 471 243		862 568	862 568
Options de change	2 118	727	2 845	896		896
- achetées	1 308	361	1 669	787		787
- vendues	810	366	1 176	109		109
Autres options	88	202 268	202 356	133	184 859	184 992
- achetées	31	122 702	122 733	10	114 678	114 688
- vendues	57	79 566	79 623	123	70 181	70 304
Opérations de gré à gré	231 317	2 018 430	2 249 747	38 997	1 632 703	1 671 700
Contrats de taux plafonds et planchers	5 969	613 028	618 997	15 396	393 432	408 828
- achetés	3 358	298 125	301 483	8 053	174 497	182 550
- vendus	2 611	314 903	317 514	7 343	218 935	226 278
Swaptions et options (taux, change et autres)	225 348	1 405 402	1 630 750	23 601	1 239 271	1 262 872
- achetés	111 775	589 406	701 181	11 670	572 880	584 550
- vendus	113 573	815 996	929 569	11 931	666 391	678 322
Total des opérations sur instruments financiers à terme	574 239	24 084 540	24 658 779	308 774	18 048 035	18 356 809

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Au 30 juin 2004, les dérivés de crédit enregistrés au sein des opérations sur instruments à terme s'élèvent à 204 691 millions d'euros (107 577 millions d'euros achetés et 97 114 millions d'euros vendus) contre 141 555 millions d'euros au 31 décembre 2003 (80 711 millions d'euros achetés et 60 844 millions d'euros vendus).

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (suite)

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Groupe BNP PARIBAS est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 30 juin 2004. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP PARIBAS participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme traités de gré à gré

Répartition par nature de contreparties	30 juin 2004 (en millions d'euros)				
	Valeur brute de remplacement	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	878	619		619	
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	94 047	16 163	7 008	9 155	7 765
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	15 118	7 119	1 011	6 108	6 575
Total	110 043	23 901	8 019	15 882	14 340

Répartition par cotation de crédit (Standard & Poor's)	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
AAA – AA	7 663	2 521	5 142	4 077
A	1 994	1 003	991	1 662
BBB	11 028	3 780	7 248	5 533
BB ou inférieur	1 923	647	1 276	1 758
Non cotés	1 293	68	1 225	1 310
Total	23 901	8 019	15 882	14 340

(a) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 30 juin 2004 l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,13 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,17 % au 31 décembre 2003.

La ventilation des instruments financiers à terme selon la durée restant à courir s'analyse comme suit au 30 juin 2004 :

Durée restant à courir	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Taux d'intérêt	45 %	26 %	14 %	85 %
Taux de change et autres contrats	9 %	5 %	1 %	15 %
Total	54 %	31 %	15 %	100 %

NOTE 25- EXPOSITION AU 30 JUIN 2004 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 31 mars 2000, un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou « Gross Earnings at Risk » (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

La Commission Bancaire a validé ce modèle interne et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits,
- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de négoce de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous ont été établies sur la base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GeaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

La Valeur en Risque moyenne totale du 1er janvier au 30 juin 2004 ressort à 111 millions d'euros (avec un minimum de 74 millions d'euros et un maximum de 238 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (66 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Valeur en Risque (10 jours – 99%) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2004			30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
	Moyenne	Minimum	Maximum			
Taux d'intérêt	116	61	261	86	92	135
Actions	46	37	58	57	43	39
Change	6	2	14	9	9	4
Matières Premières	9	3	14	6	6	10
<i>Effet des compensations</i>	<i>(66)</i>			<i>(69)</i>	<i>(81)</i>	<i>(66)</i>
Total	111			89	69	122

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques sont effectuées soit pour le compte de sa clientèle, ces opérations s'accompagnant le cas échéant de l'octroi d'une garantie ou de lignes de liquidités, soit pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, le groupe conserve une partie du risque sous forme de dépôt de garantie ou de souscription de tranches subordonnées. Ces entités ne sont pas consolidées conformément à la réglementation en vigueur.

OPERATIONS DE TITRISATION REALISEES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTELE

• **Opérations de refinancement à court terme**

Au 30 juin 2004, trois véhicules non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée et Starbird) sont gérés par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit par l'émission de lettres de crédit le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 449 millions d'euros et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 8 489 millions d'euros .

Au 30 juin 2004 aucune de ces opérations de refinancement à court terme ne nécessitait la constitution de provisions.

• **Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme**

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds n'est pas assurée par la banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 157 millions d'euros au 30 juin 2004 à trois d'entre eux (BEI-Iris 4, Tiepolo Finance et Telecom Italia SV) représentant 1 308 millions d'euros d'encours titrisés. La banque n'a pas délivré de lettre de crédit et à ce titre ne porte aucun risque de contrepartie.

OPERATIONS DE TITRISATION REALISEES POUR COMPTE PROPRE

- La gestion de bilan du groupe a conduit certaines filiales à céder des crédits à la consommation (Cetelem) et des prêts immobiliers (UCB, UCI), des encours de cartes de crédit (Findomestic) et des financements par crédit-bail (Centroleasing) à des véhicules de titrisation non consolidés. Ces filiales ont délivré à ces véhicules une garantie limitée au titre du risque de contrepartie attaché aux créances cédées. Les opérations de titrisation réalisées en application de la loi 88-1205 du 23 décembre 1988 modifiée relative aux fonds communs de créances ne sont pas consolidées conformément aux critères retenus par le règlement 99-07, le groupe ne disposant pas du pouvoir de décision au sein des organes de gestion de ces fonds.

Le tableau suivant résume la situation au 30 juin 2004 des opérations réalisées (en millions d'euros) :

Filiales à l'origine de l'opération	Entités	Années de création	Echéances prévues	Montant brut des créances titrisées au 30 juin 2004	Montant brut de la garantie
Cetelem (France)	Master Noria	1998	2006	373	14,1
UCB (France)	Domos 4 à 5	1998-1999	2008-2011	536	22,5
	Master Domos	1999	2012	1 527	38,2
Findomestic (Italie)	Findomestic	2000	2005	328	-
	MasterDolfin	2003	2008	327	4,7
UCI (Espagne)	UCI 3 à 10	1997-2004	2004-2017	2 553	30,8
Centro Leasing (Italie)	Ponte Vecchio Finance	2002	2007	573	-
	Ponte Vecchio Finance 2	2003	2010	427	-

Au 30 juin 2004, aucune des garanties accordées ne nécessitait la constitution de provisions.

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION (suite)

Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le groupe procède à des opérations de titrisations synthétiques en transférant au marché l'essentiel du risque de crédit attaché aux portefeuilles conservés au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou "credit default swap") contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Les opérations de titrisation synthétique portent sur environ 14 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines. Le risque conservé par le groupe est attaché à la part des titres émis par les structures intermédiaires ayant les caractéristiques de capitaux propres acquis par le groupe.

Opérations synthétiques (en millions d'euros) :

Entités	Année de création	Echéance	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 30 juin 2004	Montant brut du risque conservé par le groupe (1)	Provisions et pertes sur l'exercice 2004	Provisions et pertes cumulées au 30 juin 2004 (2)
Olan 1,2 (France)	1999/2000	2004/2005	5 043	104,0	-	62,8
Falcon (USA)	2000	2005	4 203	110,3	-	80,1
Euroliberté (France)	2001	2008	2 004	139,8	-	17,9
Condor (USA)	2001	2006	2 106	107,0	-	-
Jules Vernes (USA)	2002	2006	341	36,9	-	-

(1) Ce risque est conservé par le groupe du fait de la détention d'instruments de capital émis par les véhicules sur lesquels viennent s'imputer les premières pertes encourues par les actifs pour lesquels les entités ont donné leur garantie.

(2) En cas de défaut d'une contrepartie sur un encours couvert par l'opération de titrisation synthétique, les véhicules sont appelés pour le montant du défaut. À hauteur des premières pertes, le produit résultant des sommes reçues vient compenser la perte alors constatée sur les instruments de capital. Les encours couverts restent provisionnés à hauteur du risque conservé par le groupe.

NOTE 27 REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

- Régimes de retraite

En France, le Groupe BNP Paribas cotise, depuis le 1er janvier 1994 en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de Retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Les taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés depuis le 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0% conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation. Les ressources de la Caisse de Retraites de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (90 millions d'euros au 31 décembre 2003) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. Les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas s'élevaient au 31 décembre 2003 à 275 millions d'euros. Les cotisations versées par BNP Paribas au titre des régimes de pension en France décrits ci-dessus sont constatées en charge de la période. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte notamment du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 21).

BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. Ainsi, au moment de leur départ en retraite les salariés bénéficieront d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les engagements au titre des prestations de retraite sont provisionnés dans les comptes du Groupe, selon la méthode décrite dans la note 1.

Les régimes de retraite sont fondés sur l'acquisition d'une pension définie soit en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni, Irlande, Canada) soit sur l'acquisition chaque année d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux défini à l'avance (Etats-Unis).

Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège, Luxembourg).

La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Espagne) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni).

Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Au 31 décembre 2003, les écarts actuariels restant à étaler sur la durée d'activité des salariés s'élevaient à 102 millions d'euros après un amortissement de 8 millions d'euros en 2003. La part non amortissable correspondant à la franchise conventionnelle de 10% s'élevait à 91 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Dans de nombreux pays et dans les années récentes, les plans à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs, lesquels se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies (Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie). Dans ce type de plan, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser chaque année, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

- Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du Groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 30 juin 2004, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre des engagements sociaux français et étrangers s'élèvent à 1 590 millions d'euros au 30 juin 2004.

NOTE 28 - INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003	30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003		30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003
(4 465)	(3 974)	(7 212)	3 337	3 226	5 846	Etablissements de crédit (note 29)	(1 128)	(748)	(1 366)
(1 479)	(1 790)	(3 524)	5 270	5 378	10 548	Clientèle (note 30)	3 791	3 588	7 024
(3 079)	(2 928)	(5 991)	3 711	3 596	7 309	Crédit bail	632	668	1 318
(1 834)	(2 117)	(3 936)				Dettes représentées par un titre	(1 834)	(2 117)	(3 936)
			1 533	1 869	3 471	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 31)	1 533	1 869	3 471
(10 857)	(10 809)	(20 663)	13 851	14 069	27 174	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	2 994	3 260	6 511

NOTE 29 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003	30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003		30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003
(3 065)	(2 699)	(4 751)	1 993	2 036	3 556	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(1 072)	(663)	(1 195)
(1 400)	(1 275)	(2 461)	1 337	1 189	2 288	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(63)	(86)	(173)
			7	1	2	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	7	1	2
(4 465)	(3 974)	(7 212)	3 337	3 226	5 846	Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(1 128)	(748)	(1 366)

NOTE 30 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003	30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003		30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003
(1 226)	(1 519)	(2 978)	5 074	5 161	10 133	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	3 848	3 642	7 155
(253)	(271)	(546)	196	217	411	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(57)	(54)	(135)
					4	Intérêts sur prêts subordonnés	-	-	4
(1 479)	(1 790)	(3 524)	5 270	5 378	10 548	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	3 791	3 588	7 024

NOTE 31 - REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	303	359	653
Titres d'investissement	515	560	1 117
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	112	114	230
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	603	836	1 471
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 533	1 869	3 471
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement et assimilés	3	5	12
Autres titres détenus à long terme	102	114	148
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	80	88	123
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	185	207	283
Total des revenus des portefeuilles-titres	1 718	2 076	3 754

NOTE 32 – COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net		
	30 juin 2004	30 juin 2003	31déc. 2003
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	84	92	181
Sur opérations avec la clientèle	797	732	1 482
Sur opérations sur titres	58	47	145
Sur opérations de change et d'arbitrage	(10)	(4)	(9)
Sur engagements sur titres	102	60	193
Sur instruments financiers à terme	(86)	(80)	(143)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
Droits de garde	88	79	170
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	421	342	732
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	106	102	200
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	20	19	32
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	635	542	1 134
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
Pour l'achat ou la vente de titres	149	132	257
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	71	59	124
Autres commissions sur titres	146	138	273
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	366	329	654
Autres commissions :			
Sur activité d'assistance et de conseil	252	198	428
Sur moyens de paiement	279	276	558
Sur autres services financiers	(520)	(440)	(970)
Sur récupérations de frais	57	61	118
Sur produits accessoires	217	180	365
Sur produits sur opérations diverses de banque	78	78	157
Total des autres commissions	363	353	656
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	1 364	1 224	2 444
Total des commissions	2 309	2 071	4 293

L'ensemble des commissions représente 24,6 % du Produit Net Bancaire au premier semestre 2004 contre 22,6 % au premier semestre 2003 et 23,9 % pour l'exercice 2003.

NOTE 33 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2004	30 juin 2003	31 décembre 2003
Primes nettes des primes reversées aux réassureurs	5 597	4 261	8 980
Produits nets des placements financiers	954	867	1 770
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(5 672)	(4 366)	(9 100)
Autres produits (charges) nets techniques	2	2	8
Marge technique et financière des entreprises d'assurance^(a)	881	764	1 658

La marge technique et financière des entreprises d'assurance n'est pas réduite de la charge des commissions versées aux apporteurs d'affaires et aux contractantes, laquelle est portée dans la rubrique "Commissions nettes" du compte de résultat consolidé sur la ligne "autres commissions sur services financiers" (note 32).

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au Groupe et net de réassurance.

La variation de valeur des actifs en couverture des contrats en unités de compte est constatée dans les produits nets des placements financiers. Elle est compensée par une variation symétrique des dotations aux provisions mathématiques des contrats en unités de compte, qui est présentée dans les charges de prestations.

Les primes brutes se sont élevées pour le premier semestre 2004 à 5 750 millions d'euros (4 317 millions d'euros au premier semestre 2003 et 9 203 millions d'euros pour l'exercice 2003).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du Groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros	30 juin 2004				30 juin 2003	31 décembre 2003
	NATIOVIE	CARDIF	AUTRES SOCIETES	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Résultat technique net d'Assurance-Vie	84	53	18	155	91	210
Résultat technique net d'Assurance Non-Vie	17	33		50	34	76
Réintégration des frais de gestion	160	475	30	665	595	1 289
Reclassements financiers	13	22	1	36	74	147
Sous-total	274	583	49	906	794	1 722
Elimination des opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe	(21)	(2)	(2)	(25)	(30)	(64)
Contribution nette à la marge technique et financière	253	581	47	881	764	1 658

NOTE 34 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	30 juin 2004	30 juin 2003	31 décembre 2003
Salaires et traitements	2 368	2 455	4 742
Charges sociales :			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	175	223	400
Autres charges sociales	600	580	1 172
Total des charges sociales	775	803	1 572
Intéressement et participation des salariés :			
Intéressement des salariés	40	49	82
Participation des salariés	55	40	97
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	95	89	179
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	162	141	270
Total des frais de personnel	3 400	3 488	6 763

NOTE 35- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

1) OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR BNP PARIBAS

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 30 juin 2004 (1)	Options restant à lever au 30 juin 2004 (1)
2001 (2)	23 mai 2000	15 mai 2001	932	6 069 000	15 mai 2005	14 mai 2011	49	164 000	5 905 000
2002 (2)	23 mai 2000	31 mai 2002	1 384	2 158 570	31 mai 2006	30 mai 2012	60	66 520	2 092 050
2003 (3)	23 mai 2000	21 mars 2003	1 302	6 693 000	21 mars 2007	20 mars 2013	37,10	39 600	6 653 400
2004 (3)	23 mai 2000	24 mars 2004	1 458	1 779 850	24 mars 2008	21 mars 2014	49,80	2 000	1 777 850

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Le droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimale retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.
- (3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont partiellement subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank.

2) OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR LA BNP

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 30 juin 2004 (1)	Options restant à lever au 30 juin 2004 (1)
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	476 000	23 mai 2002	22 mai 2007	18,45	256 180	219 820
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	2 074 000	14 mai 2003	13 mai 2008	37,28	654 965	1 419 035
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	670 000	4 mai 2004	3 mai 2009	37,64	75 800	594 200
1999 (2)	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	5 064 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	45,16	466 000	4 598 000
2000 (2)	13 mai 1998	7 avril 2000	1 214	1 754 200	8 avril 2005	7 avril 2010	42,50	261 500	1 492 700

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux Groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux Groupes (note 22).

NOTE 35- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (suite)

3) OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR l'ex Groupe PARIBAS et ses FILIALES

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nature de l'option	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté (1)	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 30 juin 2004 (1)	Options ajustées restant à lever au 30 juin 2004 (1)
• PARIBAS SA ET FILIALES ABSORBÉES											
1996	CB Cardif	17 mars 1993	5 nov. 1996	S	100	624 696	06 nov. 2001	04 nov. 2004	13,89	533 710	90 986
		26 avril 1993	21 nov. 1996	S	35	198 832	22 nov. 2001	20 nov. 2004	17,50	163 952	34 880
1997	CFP	27 mai 1992	20 janv. 1997	A	526	5 178 206	20 janv. 2002	20 janv. 2005	17,30	4 439 239	738 967
	CFP	27 mai 1992	7 juill. 1997	A	4	77 125	7 juillet 2002	7 juillet 2005	19,47	60 446	16 679
	CB	26 avril 1997	30 sept. 1997	A	149	615 608	1 ^{er} oct. 2002	29 sept. 2005	19,71	329 240	286 368
	CFP	25 avril 1997	26 déc. 1997	A	319	6 370 545	26 déc. 2002	26 déc. 2005	23,47	4 274 225	2 096 320
1998	PARIBAS	11 mai 1998	17 nov. 1998	A	975	7 255 377	17 nov. 2003	17 nov. 2006	20,41	4 388 554	2 866 823
1999	PARIBAS	24 avril 1997	4 mai 1999	A	1	30 850	4 mai 2004	4 mai 2007	31,88	0	30 850
• FILIALES DE PARIBAS CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE											
1996	CETELEM UFB	24 mars 1994	4 nov. 1996	S	95	482 903	5 nov. 2001	3 nov. 2004	15,51	415 226	67 677
		18 mars 1993	16 oct. 1996	S	37	200 976	17 oct. 2001	15 oct. 2004	13,72	137 280	63 696
1997	CETELEM	27 mars 1997	22 sept. 1997	A	117	332 893	23 sept. 2002	21 sept. 2005	17,19	179 154	153 739

CB : Compagnie Bancaire CFP : Compagnie Financière Paribas
S : Options de souscription A : Options d'achat

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP PARIBAS :

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants :
9 actions Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, 1 action Paribas pour 1 action Compagnie Financière Paribas, 1 action Paribas pour 1 action Banque Paribas, 3,085 actions BNP Paribas pour 1 action Paribas.
- Pour les filiales de Paribas consolidées par intégration globale (Cetelem et UFB), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 actions Paribas pour 1 action Cetelem, 3,085 actions BNP pour 1 action Paribas, 1,62054 actions Paribas pour 1 action UFB, 3,085 actions BNP PARIBAS pour 1 action Paribas

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP PARIBAS a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 36 - GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	30 juin 2004	30 juin 2003	31 décembre 2003
Titres d'investissement :			
Plus-values de cessions	2	7	106
Moins-values de cessions	-	(1)	(3)
Reprises de provisions	-	-	1
Gains nets sur titres d'investissement	2	6	104
Autres titres détenus à long terme :			
Plus values de cessions	650	546	790
Moins-values de cessions	(219)	(202)	(248)
Dotations aux provisions	(73)	(254)	(261)
Reprises de provisions	178	164	243
Gains nets sur autres titres détenus à long terme	536	254	524
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	134	104	337
Moins-values de cessions	(61)	(50)	(501)
Dotations aux provisions	(59)	(231)	(201)
Reprises de provisions	96	42	416
Gains (pertes) nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	110	(135)	51
Reprise de Provision pour Risques Sectoriels Eventuels	-	218	218
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cessions	3	7	53
Moins-values de cessions	(47)	(6)	(38)
Gains nets sur immobilisations d'exploitation	(44)	1	15
Total des gains nets sur actifs immobilisés	604	344	912

Comme indiqué dans la note 1 relative aux principes comptables, le Groupe BNP Paribas a modifié le mode de constatation en résultat des produits liés aux distributions opérées par les fonds. L'effet de ce changement a conduit à constater un produit de 160 millions d'euros en gains nets sur actifs immobilisés dont 112 millions d'euros de produits perçus sur exercices antérieurs au premier semestre 2004.

NOTE 37 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2004	1 ^{er} semestre 2003	Exercice 2003
Charges encourues pour répondre aux changements de lois et de réglementation	(35)	(9)	(45)
Dépréciation exceptionnelle de la valeur d'actifs immobilisés	(4)	(15)	-
Provision pour réorganisation et cessation d'activités	(2)	(11)	(59)
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	-	-	(313)
Autres charges exceptionnelles nettes	(36)	(19)	(77)
Total du résultat exceptionnel	(77)	(54)	(494)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

L'adaptation des systèmes d'information nécessitée par l'adoption des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005 et par l'évolution des règles de solvabilité initiée par les autorités prudentielles internationales a conduit le Groupe BNP Paribas à enregistrer une charge de 45 millions d'euros en 2003 et de 35 millions d'euros au premier semestre 2004.

En 2003, les opérations de restructurations engagées par le pôle Services Financiers et Banque de Détail à l'Internationale dans certaines implantations étrangères et par le pôle Banque de Financement et d'Investissement sur le métier traitant des opérations de négociation sur les titres à revenu variable, ont nécessité la constitution d'une provision de 59 millions d'euros.

La loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France a modifié les conditions dans lesquelles les salariés peuvent faire valoir leurs droits à la retraite, leur départ à ce titre avant l'âge de 65 ans n'étant désormais possible qu'à leur initiative. Ce changement de législation ne modifie pas le régime des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés du groupe BNP Paribas en France mais il conduit à modifier les hypothèses actuarielles retenues jusqu'ici par le Groupe pour calculer la valeur actuelle des engagements, la date de libération des droits étant fonction du comportement des salariés suscité par la nouvelle loi. Le Groupe a tenu compte de ces nouvelles hypothèses pour déterminer la nouvelle valeur de ces engagements et a provisionné les cotisations sociales désormais dues sur les indemnités de fin de carrière qui seront versées aux salariés faisant le choix de faire valoir leurs droits à la retraite avant l'âge de 65 ans ; ce complément de charges a été intégralement provisionné (229 millions d'euros) en 2003 conformément à la pratique constante de la Banque et de ses filiales en France. En outre, la banque a constitué une provision de 70 millions d'euros au titre d'un nouveau Plan d'Adaptation de l'Emploi mis en place afin de gérer les conséquences sur la pyramide des âges des salariés du Groupe en France, de cette nouvelle loi portant réforme des retraites. Ces deux provisions constituées en 2003 sont comprises dans la rubrique « dotations aux provisions pour engagements sociaux ».

NOTE 38 - INFORMATIONS SECTORIELLES

- Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés et par zone géographique

Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres alloués en fonction des risques encourus sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation de fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative aux ratios de solvabilité.

En millions d'euros	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat d'Exploitation		Résultat net avant impôt	
	30 juin 2004	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2003
Banque de Détail en France	2 437	2 341	780	730	668	621	667	616
Services financiers et Banque de détail à l'international	2 486	2 409	1 094	1 039	838	787	762	673
Banque de Financement et d'Investissement	2 948	3 103	1 297	1 280	1 233	964	1 278	958
Asset Management and Services	1 418	1 197	532	362	526	359	490	315
BNP Paribas Capital	(4)	(1)	(19)	(20)	(17)	(20)	513	372
Autres Activités	89	115	40	40	16	63	49	(31)
TOTAL	9 374	9 164	3 724	3 431	3 264	2 774	3 759	2 903
France	5 211	5 163	1 889	1 904	1 574	1 588	2 023	1 754
Autres pays de l'espace économique européen	2 067	1 944	899	683	786	511	907	585
Pays des zones Amérique Asie	1 886	1 849	843	756	826	606	752	498
Autres pays	210	208	93	88	78	69	77	66

- Activité du Groupe par zone géographique

En millions d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total	
	30 juin 2004	31 déc. 2003	30 juin 2004	31 déc. 2003	30 juin 2004	31 déc. 2003
Emplois						
France	84 603	68 501	126 988	118 338	211 591	186 839
Autres pays de l'espace économique européen	101 475	91 665	63 482	53 593	164 957	145 258
Pays des zones Amériques et Asie	151 142	112 463	50 495	45 518	201 637	157 981
Autres pays	2 425	2 279	4 672	4 524	7 097	6 803
Total des emplois (notes 3 et 4)	339 645	274 908	245 637	221 973	585 282	496 881
Ressources						
France	69 589	53 875	105 929	90 582	175 518	144 457
Autres pays de l'espace économique européen	105 498	84 622	78 388	74 172	183 886	158 794
Pays des zones Amériques et Asie	82 226	50 633	42 466	40 113	124 692	90 746
Autres pays	1 974	2 124	5 973	5 754	7 947	7 878
Total des ressources (notes 14 et 15)	259 287	191 254	232 756	210 621	492 043	401 875

NOTE 39- IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	30 juin 2004	30 juin 2003	31 décembre 2003
Charge des impôts courants de l'exercice	1 049	899	1 579
Produit net des impôts différés de l'exercice	(105)	(1)	(98)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	944	898	1 481
- Sur activités courantes	967	913	1 524
- Sur éléments exceptionnels	(23)	(15)	(43)

La loi de Finance 2003 prévoit un nouveau régime fiscal accessible aux Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) permettant aux sociétés ayant opté pour ce régime, d'être totalement exonérées de l'impôt sur les sociétés au titre des plus-values de cession et des bénéfices courants issus de l'activité éligible à ce régime, sous condition de l'acquittement d'un impôt libérateur, calculé forfaitairement à hauteur de 16,5 % des plus-values latentes sur les actifs éligibles à ce régime au 1^{er} janvier 2003. Le groupe Klépierre ayant opté pour ce nouveau régime, une charge de 104 millions d'euros a été comptabilisée à ce titre en 2003.

Par ailleurs, la charge nette de l'impôt sur les bénéfices comprend au 31 décembre 2003 une reprise de provisions de 158 millions d'euros pour incertitudes fiscales devenues sans objet du fait de l'application par l'administration fiscale de la jurisprudence du Conseil d'Etat relative à l'article 209 B du code général des impôts. Enfin la banque a corrigé la charge fiscale du Groupe en France d'un montant de 136 millions d'euros en constatant une provision pour impôt différé au titre de résultats déficitaires relatifs à des exercices antérieurs de Groupements d'Intérêt Economique détenus par certaines sociétés du groupe fiscal constitué par BNP Paribas.

L'économie d'impôt résultant au cours du premier semestre 2004 de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 34 millions d'euros au sein du Groupe (32 millions d'euros au cours du premier semestre 2003 et 51 millions d'euros au 31 décembre 2003). Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 417 millions d'euros au 30 juin 2004 (349 millions d'euros au 30 juin 2003 et 370 millions d'euros au 31 décembre 2003).

L'encours des impôts différés se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	30 juin 2004			31 décembre 2003	30 juin 2003
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif (1)	1 903	785	2 688	1 950	1 774
Impôts différés passif	1 955	1 022	2 977	2 514	2 432
Impôts différés passif nets	52	237	289	564	658

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 114 millions d'euros au 30 juin 2004 (161 millions d'euros au 30 juin 2003 et 156 millions d'euros au 31 décembre 2003) au total des impôts différés actifs.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 30 juin 2004 à 196 millions d'euros.

NOTE 40 - CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de PARIBAS engagé en 1999 a conduit à constater des provisions et amortissements exceptionnels liés à la restructuration des deux groupes pour un montant total de 989 millions d'euros net d'impôt à la date de première consolidation de PARIBAS (30 septembre 1999).

Le tableau ci-dessous présente les charges encourues depuis le 1^{er} octobre 1999, imputées sur la provision constituée initialement :

En millions d'Euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total des charges comptabilisées nettes d'impôt
Charges comptabilisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)	-	101	(229)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2001	(501)	-	163	(338)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2002	(143)	-	45	(98)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2003	(98)	-	34	(64)
Charges comptabilisées au cours du 1 ^{er} semestre 2004	(27)	-	10	(17)

NOTE 41 - EFFECTIFS

L'effectif des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle se répartit de la façon suivante :

	30 juin 2004	31 décembre 2003	30 juin 2003
BNP PARIBAS métropole	37 043	37 200	37 167
<i>Dont cadres</i>	<i>14 479</i>	<i>14 066</i>	<i>13 861</i>
Filiales métropolitaines	13 954	13 844	14 032
Total métropole	50 997	51 044	51 199
Total hors-métropole	38 724	38 027	38 166
Total Groupe BNP PARIBAS	89 721	89 071	89 365
BNP PARIBAS SA	43 861	44 060	44 125
Filiales	45 860	45 011	45 240